

LE TRIFLUVIEN

P. V. AYOTTE, Editeur-Propriétaire.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE.

Rédigé en Collaboration

FORGERONS ...ET CHARRONS

Fer en barre, Feuillard et Acier, Clou et Fers à Cheval, Râpes et Limes, Soufflets et Enclumes, Forets (drills) Etaux, filières, etc. Raies, Jantes et Moyeux, Ressorts et Soufflets de Voiture, Couleurs, Huiles et Vernis, Etc.

Nos prix et qualités et nos termes de crédit défient toute concurrence.

P. A. GOUIN & Cie,

TROIS-RIVIERES, P. Q.

LE NOUVEAU TARIF AMERICAIN

A quoi les émissaires de M. Laurier ont réussi à Washington

Les dépêches nous apportent, dit la Minerve, un résumé du projet de tarif Dingley, qui sera bientôt soumis au Congrès et adopté sans grandes modifications. On constate sans peine que la portée en est plus hostile au Canada que jamais au sein du précédent. Cela nous donne une jolie idée du succès qu'ont obtenu les Farrer et les Charlton, les Davies, les Fielding et le Cartwright, envoyés officiers ou officiers du gouvernement Laurier à Washington, pour obtenir des conditions de réciprocité commerciale, au prix de tous les sacrifices de dignité et d'intérêt nationaux pour le Canada.

Sans autres commentaires pour aujourd'hui nous soumettons à nos lecteurs la teneur de ces dépêches. En les parcourant on s'expliquera peut-être comment il arrive à M. Fielding, le farouche annexionniste que l'on sait, ce qui ne l'empêche pas d'avoir été choisi comme ministre des finances de M. Laurier — de risquer petit à petit l'aveu qu'il lui faudra peut-être se résoudre à singer "ces damnés conservateurs" et songer à garder "le Canada pour les Canadiens". Il sera curieux de voir quel succès il aura dans son nouveau rôle...

Philadelphie, 15 — Le texte du bill de tarif, tel que préparé par le président Dingley et ses collègues républicains du comité des voies et moyens, a été livré à la publicité samedi. Aussitôt qu'il l'aura reçu, le comité au complet en commencera l'étude. Il n'est pas probable qu'on y fasse de changements importants avant l'ouverture de la Chambre, laquelle doit se réunir aujourd'hui.

Le nouveau bill rétablit le tarif républicain. On estime qu'il rapportera un revenu de \$75,000,000 de plus que le tarif démocrate actuel. Dans les grandes lignes, c'est la reproduction de la loi McKinley de 1890. Dans les clauses concernant l'agriculture, le tarif McKinley est rétabli; il en est de même pour les soies et soieries et la poterie. Les droits sur le sucre sont un peu augmentés, le taux étant de 0.16 25 sur 96 degrés de valeur saccharine, ce qui équivaut à 150 par livre à 75 degrés ou à dessous, le taux sera de 10 par livre, et de 3 100 pour chaque degré additionnel.

Les droits sur le tabac sont plus élevés que dans la loi McKinley. Le tarif Wilson sur les spiritueux, les vins, etc., reste intact. La fonte pèse \$4 par tonne, le fer en barres, les poutres, les plaques, etc., \$12 par tonne; le cuivre, 10 par livre; les rails d'acier, \$7.84 la tonne; le ciment romain et celui de Portland, 80 par cent livres, y compris le poids du baril ou de la boîte.

Les droits sur le coton sont pratiquement les mêmes que dans le tarif actuel, excepté pour les cotons de première qualité, sur lesquels il y a une augmentation. Partout où la chose était possible, on a substitué la taxe spécifique à la taxe "ad valorem". Dans les laines et lainages, cette substitution a présenté beaucoup de difficultés. Les laines de Chine, du Maroc, de Casa Branca, et autres généralement employées à la confection des vêtements, paieront 110 par livre, au lieu de 32 à 50 pour cent. Les laines de qualité inférieure paieront 32 pour cent, quand leur valeur sera au-dessous de 13; la livre, et 50 pour cent, si elles valent plus.

Si le comité au complet peut trouver un système de droits spécifique pour pouvoir adapter à toutes les laines, il est possible qu'il soit adopté avant que le

bill ne soit envoyé devant le Congrès. Les derniers changements qui ont été opérés à l'égard du sapin de la catégorie de bois taxé à \$1, pour l'inclure dans celle dont les droits sont de \$2. Les pontons et les objets d'arts ont un droit de 25 pour cent.

Voici la liste des articles de production canadienne principalement affectés par le nouveau tarif:

Charbon, bitumineux et schisteux, 750 par tonne de 28 minuts; charbon menu, houille sèche, 500 par tonne de 28 minuts; coke, 20 pour cent; anthracite pas en franchise. Le minerai de fer, 40; la tonne; le plomb, 1 1/2 la livre; le nickel, 60 la livre; muerat de plomb, 1 1/2 par livre de métal contenu; chaux 50 par 100 livres; plâtre de Paris, \$1 50 la tonne.

Pierre à bâtir, pierre à monument, pierre à chaux, excepté le marbre et l'onix, 10 le pied cube; le marbre et l'onix en blocs, 65 le pied cube; le sol, 120 par 100 livres; pierre poile ou taillée, 40 pour cent. Bois équarri à la hache ou dégrossi, \$1 pour 1,000 pieds de planche; bois carré, le pied cube; madriers et planches, \$1 la 1,000 pieds; bois séché, non compris dans les autres articles \$2 par 1,000 pieds; bois blanc, 500 par 1,000 pieds; pour chaque côté blanchi, ou sur des autres charges; bois raboté sur un côté embouveté, \$1 par 1,000 pieds; raboté sur les deux côtés et embouveté, \$1,50 par 1,000 pieds. Tout bois provenant d'un pays où l'on aura placé un droit d'exportation ou autre droit différentiel sera chargé en sus de 25 pour cent ad valorem.

Parés, traverses de voies ferrées, poteaux de téléphone, de télégraphe ou d'éclairage électrique, 20 pour cent; bois pour allumer, en paquets, non dépassant pas un pied cube, 3 100 par paquet; en paquets plus considérables, 3-100 pour chaque 1/2 pied cube additionnel; planches de cèdre et de toutes sortes de bois d'ébénisterie, 15 pour cent; planchettes en pin ou en épinette, \$1,50 les 1,000 pieds; lattes, 150 par 1,000; piquets, bardeaux et douves de tout bois, 20 p. c.; barils vides et boîtes d'emballage, 30 pour cent; pupes moulées à la machine, 1 1/2 par livre sèche; pâte chimique non blanchie, 1-60 par livre; blanche, 1/2 par livre.

Orgo, 300 le minot de 43 livres. Malt d'orge, 450 le minot de 34 lbs. Orgo perlé, patentes ou vannée, 2 sous la livre.

Bis d'inde ou maï, 15 sous le minot de 56 livres. Sarrasin, 15 sous le minot de 48 lbs. Farine de maï, 20 sous le minot de 48 livres.

Macaroni, vermicelle et autres pâtes alimentaires, 2 sous la livre. Avoine, 15 sous le minot. Farine d'avoine, 1 sous la livre.

Riz nettoyé, 2 sous la livre; non nettoyé, 1 1/2 sous la livre; riz avec sa balle, 1/2 sous la livre; fleur de riz, farine de riz et riz moulu, devant passer au biseau comme dans le commerce, blutée No 12, 1/2 sous la livre.

Seigle, 10 sous la livre. Farine de seigle, 1/2 sous la livre. Blé, 25 sous le minot. Farine de blé, 25 pour cent, ad valorem.

Parés, 40 sous le minot de 60 livres fèves, pois et champignons, préparés ou conservés en boîtes, fileçons ou autrement, 40 pour cent, ad valorem, sorgho, \$5 la tonne.

Choux, 3 sous pièce. Cidre, 5 sous le gallon. Sésames, 20 pour cent ad valorem.

Légumes préparés ou conservés, de toute manière, cornichons, sauces fortes, etc., 45 pour cent, ad valorem. Légumes naturels, quels qu'ils soient 25 pour cent, ad valorem.

Paille, 30 pour cent ad valorem. Foin, \$4 la tonne; miel, 20 sous le gallon; houblon, 15 sous la livre. Oignons, 40 sous le minot.

Pois verts, non paquets ou en balles, en sacs ou en ballots quelconques, 40 sous le minot de 60 livres; pois secs, 20 sous le minot; pois fous, 50 sous le minot de 60 livres; pois en petits paquets, 1 sou la livre.

Plant, arbres, vignes et arbustes de toute espèce, connus sous le nom d'arbres fruitiers et non prévus spécialement dans cette classe, 30 pour cent, ad valorem.

Pommes de terre, 25 sous le minot de 60 livres.

Pommes, vertes ou mûres, 25 sous le minot; pommes à hâs, évaporées ou préparées de quelque manière que ce soit, 2 sous la livre.

Raisins et pêches 2 1/2 sous la livre; pommes et prunaux, 2 sous la livre.

Prunes, prunaux, figes, raisins verts ou secs, y compris le current Zante, 2 1/2 sous la livre.

Fruits conservés dans leur jus, 30 pour cent, ad valorem; écorces d'orange ou de citron, conservés dans le sucre ou autrement, 2 sous la livre.

Chevaux et mules, \$20 par tête. Dans le cas où ces chevaux vaudraient \$50 ou plus, ils devront payer 25 pour cent, ad valorem.

Bovins, vaches ou veaux de plus d'un an, \$5 par tête. Dans le cas où ces animaux vaudraient plus de \$20 par tête, ils devront payer 25 pour cent ad valorem, veaux âgés de ou moins d'un an, \$2 par tête.

Porcs, \$1 50 par tête. Mouton de ou de plus d'un an, \$1. 50 par tête; moins d'un an, 75 cents.

Tout autre animal vivant, non prévu par cette clause, devra payer 20 pour cent, ad valorem.

Butir et ses substitués, 6 cents la lb. Fromage, 6 cents la livre.

Lait frais, 5 cents le gallon. Lait, condensé ou conservé autrement, y compris le poids du contenant 3 cents la livre.

Gras, 5 sous la douzaine; jarnes d'œufs 25 pour cent, ad valorem.

Lard et jambon, 5 sous la livre. Beef, mouton et porc frais, 2 sous la livre.

Viandes de toutes sortes préparées ou conservées de quelque manière que ce soit, 25 pour cent, ad valorem.

Extraits de viandes de toutes sortes 15 sous la livre.

Graisse, 2 sous la livre. Volailles vivantes, 3 sous la livre; mortes, 5 sous la livre.

Saif, 1 sou la livre; graisse de laine, connue dans le commerce sous le nom de dégras, 1/2 sou la livre.

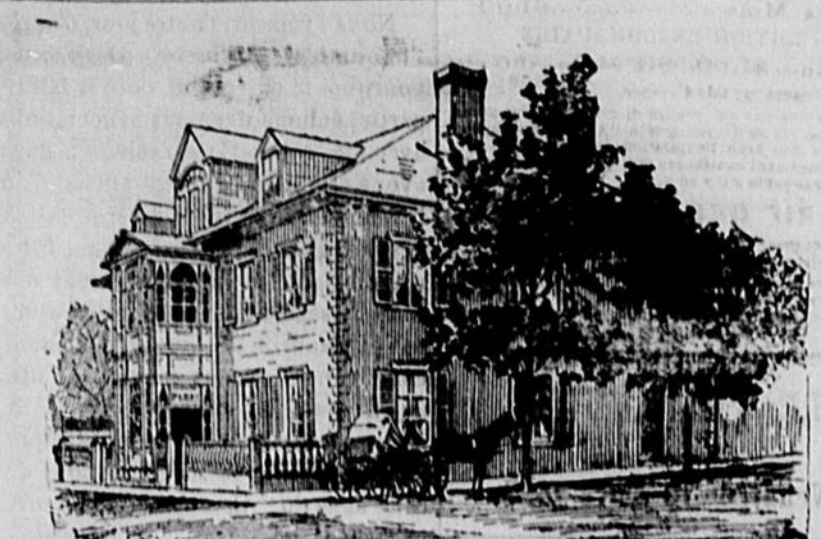
Poisson mariné, en baril ou en demi-baril, maqueron ou saumon mariné ou saif, 15 la livre; poisson fumé, séché, salé, mariné, gelé, emballé dans la glace ou préparé autrement pour être conservé, et poisson frais, dont il n'est pas spécialement question dans cette loi, 1/2 la livre.

Harang mariné ou saif 1/2 cent; harengs frais, 1/2.

Poisson en boîte, autre emballage et les sardines, et poisson sans emballage, excepté les anchois et les sardines, et poisson emballé d'autre manière, 30 p. c. ad valorem, boîtes contenant des mollusques admises en franchise et ne contenant pas plus d'une pinte, paieront 80 par do. ains; quand elles contiennent plus d'une pinte, elles seront sujettes à un droit additionnel de 40 par douzaine pour chaque demi-pinte ou chaque fraction de pinte additionnelle.

Chicago, Ill, 15 — M. James W. Ellsworth, un millionnaire intéressé dans les mines de charbon se rend à Washington pour faire remarquer au gouvernement que le dévaloir des droits sur le charbon canadien de 60 à 75 cents va provoquer des mesures de représailles de la part du Dominion qui taxerait le charbon américain au même taux.

M. Ellsworth dit que la réciprocité sur le charbon avec le Canada est la seule attitude compatible à prendre pour les intérêts miniers américains.



ETABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE DES TROIS-RIVIERES

Coin des Rues ST-JOSEPH ET DESCHAMPS

Médecin-Directeur: Dr. C. N. DeBlois, gradué de l'Université Laval, et de l'École d'Hydrothérapie de Paris, des Etablissements Hydrotherapiques d'Auteuil et d'Allemagne, Membre de la Société d'Electrothérapie de France.

Cet Etablissement Hydrothérapique de TOUT PREMIER ORDRE, se recommande par le CONFORT de ses installations, que le public est invité à venir visiter. On y traite les MALADIES DU SYSTEME NERVEUX et les AFFECTIONS CHRONIQUES, Névralgies, Neurasthénie, toutes les formes (Epuisement nerveux), Insomnie, Névralgie, Hystérie, Hypochondrie, Maladie, Chôré, Paralyse, Maladies de la moelle épinière, Anémie, Rhumatisme, Goutte, Diabète, Affections de l'estomac, des Intestins, des Reins et de la Vessie, Bronchite, Consommation à son début, etc. On traite aussi avec succès les MALADIES DES FEMMES par la METHODE APOSTOLI et autres procédés. Modes de traitement: Hydrothérapie, comprenant bains, douches, affusions, Bain de vapeur, etc. Massage, Gymnastique, Traitement Electrique sous toutes ses formes, sans compter bien entendu le Traitement Médical requis pour chaque cas particulier. Traitement absolument individuel.

Edifices chauffés à l'eau chaude, et éclairés à l'électricité. Grandes chambres bien éclairées à la disposition des malades; cuisine, rien n'y a été négligé sous le rapport de l'Hygiène et du confort, de manière à rendre la cure efficace au plus haut degré possible. On traite les personnes de la ville sans dérangement dans leurs occupations. PRIX TRÈS MODÉRÉS. Pour informations s'adresser au

Dr DeBlois, Coin des Rues St-Joseph et DesChamps, Trois-Rivières. Téléphone 161.

GEORGES MORRISSETTE POSEUR D'APPAREILS DE

Chauffage à Eau Chaude Et à Vapeur

BAINS, CLOSETS, CANAUX D'EGOUTS, Etc.



Ouvrage Garanti sous tous rapports. Prix les Plus Bas possibles. 35-37 RUE DU PLATON TROIS-RIVIERES. 3-2-92—jno

J. C. ROUSSEAU & Cie

BIÈRE ET PORTER JOHN LABATT De London, Ont.



Le breuvage le plus salubre pour l'usage général et sans supérieur comme tonique nutritif.

Ont obtenu la plus haute récompense sur ce continent à l'Exposition Universelle, Chicago, 1893, et une Médaille d'Or à l'Exposition de la mi-hiver, San Francisco, Cal., 1894.

Surpassant sous tous rapports, tous les concurrents du Canada et des Etats-Unis et ont obtenu HUIT autres Médailles en Or, en Argent et en Bronze, aux Grandes World's Exhibitions & Expositions Universelles.

Savoir original et fine, pureté garantie, ces breuvages sont faits spécialement pour convenir au climat de ce continent et ne sont pas surpassés.

Embouteilleurs et Agents des Eaux Minérales CAXTON & ST-LEON

L'Eau Minérale Caxton gasée est très recommandable à tous ceux qui souffrent de Dyspepsie et des maladies des Reins. Cette eau est aussi un tonique puissant. Voir Dispensaire des Etats Unis, 1894, page 1841. Caxton est une des 4 seules Eaux Minérales Canadiennes y mentionnées.

L'Eau Minérale St-Leon a une réputation établie depuis un demi-siècle et sa vogue va toujours croissant.

Ces deux eaux sont en vente chez les Pharmaciens, les Hoteliers, les épiceries et dans les meilleurs restaurants; non-seulement à Trois-Rivières, mais à Sorel, Louiseville, Arthabaska, Nicolet, etc.

MANUFACTURIERS DE GINGER ALE, CIDRE CHAMPAGNE SODA, Etc., Etc.

Un expert dans cette ligne, représentant la maison Gurd & Co, de Montréal, a passé quelques jours ici, pour enseigner la fabrication des sodas. L'appareil de la manufacture a été complètement remis à neuf, et nous pouvons garantir la plus entière satisfaction.

Feuilleton du TRIFLUVIEN JEAN CHRISTOPHE DEUXIEME PARTIE

Or l'hécatombe fatale était arrivée. Le juif sortait de chez elle, narquois et cruel, parlant de les excuser, à bref délai, comme feraient un bourreau! Oh! les horribles bourreaux des maisons et des familles, bourreaux surtout de l'agriculture française, ces juifs avec leur regard dur et leur face grimaçante d'hommes de proie! C'était au mois de février 1890. Un pâle soleil passait par-dessus les nuages sa tête rajeunie; le grand chêne frissonnant sentait monter à ses branches les premiers frémissements de vie, et se reconnaissait les frimas d'antan. Jean Christophe longe le Farent, se dirige vers la vallée profonde à gauche, et gravit le versant rapide où sa vigne étale, au midi, ses ombreuses souches, qui ressem-

blent à de grosses taches noires, chevelues. Il va lui demander comment elle a passé l'hiver, cet hiver qui a jeté comme un voile funèbre sur sa maison! Le souvenir de son petit André lui revient toujours. C'est une épine qu'il porte au cœur et qu'il ne saurait arracher. Du moins il est seul maintenant, il n'a pas besoin de se contraindre, il peut sans témoin laisser une libre expansion à son chagrin!

Il s'assied sur une borne, regardant les ceps qu'il va tailler et qui lui offrent une image saisissante de son existence de malheur. Dieu a passé, et il a retranché le plus beau rameau de la vigne. Et c'est pour le plus grand bien de la souche, afin qu'elle rapporte plus de fruits. Il faut bien le croire, puisque c'est l'Évangile qui l'affirme! Mais quel mystère insondable que la douleur, partout mère qui enfante la vie!

Océile l'a suivi, et comme il est absorbé dans sa pensée et sa peine solitaire, elle l'appelle: — Jean Christophe!

— Donnez-moi le se retourne après avoir passé la main sur son front, sur ses yeux, comme pour en effacer toute trace de souffrance.

— Comment! c'est toi, Océile? Qu'y a-t-il donc? — Ah! mon frère, toi seul peux nous sauver! Mais il ne ne fait pas que personne sache rien. Non, personne, pas même Marguerite!

Et, fondant en larmes, elle lui expose la situation; leur héritage hypothéqué, et les mains crochues du Juif qui vont le saisir. Cependant rien n'est perdu, il y a de belles propriétés qui, vendues, ne rapporteraient rien, et si on cultivées paieraient l'arriéré, avec le temps.

— Ah! si Maurice te ressemblait, je ne pleurerais pas! Si tu voulais répondre pour nous! Désormais, nous ne ferions rien! Sans toi, tu gouvernerais notre maison avec la tienne, tu commanderait, et Maurice obéirait. Je te mettrais tout en main, les comptes d'actif et de passif, la direction, la situation, tout! Et tu nous sauveras, mon Jean Christophe! Et quand mes petits enfants seront grands, je leur dirai: "Votre oncle, mes enfants, c'est votre second père; si vous avez encore un morceau de pain, c'est à lui que vous le devez!"

Comment pourrait-il refuser quelque chose à sa sœur, lui qui

jamais n'a repoussé même un étranger! Il réfléchit cependant. La vie, quelle lutte éternelle! Contre l'ennemi de son pays, contre les éléments, contre la faim, et contre l'impie qui réduit les âmes à la famine de courage et de foi, la pire de toutes!

Qu'elle est profonde et vraie la légende de Saint Christophes! Quand vous avez traversé un bras du fleuve, un torrent inattendu précipite ses eaux avec un élan qui rien n'arrête, entraînant les arbres, faisant sombrer les maisons! Et c'est un de ces torrents qui va briser l'avenir de sa sœur. Mais non! tant qu'il sera la, lui, lié à la famille, il la défendra! Ce sont les dernières recommandations de son père, le vieux Jacques. Il résistera à l'impétuosité du fleuve, il conduira, à force d'énergie, Océile et les siens sur le rivage tranquille... à moins pourtant qu'il ne succombe!

— Que penserait Marguerite? Il la connaît bien, la bonne créature, elle lui dirait: "Va, Jean Christophe, fais ton devoir!" Cependant il ne peut point lui confier ce pénible secret. Il fera son devoir, puisqu'elle le veut, et quand Océile sera sauvée, il lui

racontera tout. Jusque-là qu'elle ne sache rien, car elle se tourmenterait. Elle a déjà bien trop de peine de la mort de son cher petit André!

— Océile, dit-il, ce n'est pas le moment de faire des récriminations inutiles. J'irai voir Grippmann, et j'arrangerai tout?

— Oh! que tu es bon? — Je savais quelque chose de vos embarras d'argent, et Grippmann connaît déjà ma signature. Mais je ne croyais pas l'assituation si malade. Maintenez à l'œuvre, tenez! C'est moi qui conduirai la barque. Je verrai Maurice.

— Il fera tout ce que tu voudras. Il sera assez heureux de t'obliger et de t'être, si tu le demandes, que tu vaies de ferme! Comme il va être content, lui si affectueux pour moi, pour nous tous, mais qui, hélas! n'a pas l'ombre de caractère!

— Vous en aurons pour lui! — Une première fois tu lui as sauvé la vie. Aujourd'hui tu nous sauveras l'honneur!

Le lendemain, il prétendit un voyage à Virey et se rendit chez Grippmann. Mais cette fois il n'apportait point la douce satisfaction de devoir accompli, la joie d'une bonne action. Il empê-

cherait sans doute la ruine de Océile, cette espérance lui dilatait le cœur, et cependant une vague inquiétude l'obsédait, qu'il ne pouvait ni raisonner ni surmonter.

S'il allait tomber, lui et les siens, aux mains des Juifs.

XV Un petit homme à figure chafouine, n'ayant pas d'âge, le nez légendaire, supportant d'énormes lunettes à branches d'argent dorées, les lunettes brillaient des yeux noirs rudes; sur la tête une casquette de soie à visière très proéminente, une ample redingote de marron crasseuse, qui comptait bien quinze hivors, c'était Grippmann.

Quand il vit Jean Christophe, ses lèvres s'aminèrent en couteau, élargissant avec jouissance le rictus de la bouche. L'araignée doit goûter de ces plaisirs-là, lorsqu'une mouche longtemps gâtée vient se prendre dans sa toile tendue.

— Ah! M. Jean Christophe! Votre très humble serviteur! Eh! quoi pourrais-je vous être utile? Très heureux vraiment de vous voir chez moi. Tout à votre dis-

position! L'Ancien-Testament ne demande qu'à donner la main au Nouveau!

Et il risait, en glapissant, de cette vieille plaisanterie. Jean Christophe légèrement embarrasé amena la conversation sur les affaires de Maurice Sœur.

— Pas brillante, dit Grippmann, pas brillante, du tout! Et entre nous, c'est bien sa faute. Je l'ai aidé tant que j'ai pu; il est enfoncé maintenant. Je le regrette beaucoup, mais beaucoup, car vraiment je lui portais intérêt. Ça me fit de la peine, beaucoup de peine!

Mais son œil étincelant de cupidité et de triomphe démentait ses belles paroles. De temps en temps il passait sa langue sur ses lèvres, comme pour l'aillier en dard, et à son rire de satisfaction contenue l'on eût dit le boa qui se prépare à humecter sa proie pour l'avaler.

— Comment mon beau-frère vous doit-il?

(A continuer)

Parment végétale — Hood's Pills. 25c.

LE TRIFLUVIEN JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR P. V. AYTE, 171 & 173, RUE NOTRE-DAME TROIS-RIVIERES

Qui toute communication concernant l'administration doit être adressée.

ABONNEMENT: Un An... \$2.00 Six Mois... \$1.00

TARIF DES ANNONCES: Les annonces courtes... 10 cents

LE TRIFLUVIEN

Vendredi, 19 Mars 1897

Notre confrère le Stenographe Canadien vient d'entrer dans sa neuvième année.

Un événement religieux d'une assez grande importance a aujourd'hui lieu à Paris: c'est l'élection du Supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes.

Notre confrère le Campagnard du Sud-Ouest qui avait suspendu sa publication pendant quelque temps, nous est revenu plus vaillant que jamais.

L'un de nos compatriotes, né dans ce district, M. Aram J. Pothier, vient d'être choisi par les républicains, comme candidat au poste de lieutenant gouverneur du Rhode-Island.

Le grand jury a déclaré qu'il n'y a pas matière à procès—non bill—dans la cause de M. Achille Carrier contre M. Honoré Chassé, directeur de l'Avant-Garde.

Nous venons de recevoir le numéro-souvenir publié par notre confrère le True Witness à l'occasion des noces d'or de l'Eglise Saint-Patrice de Montréal.

C'est un monument élevé à la gloire de la race irlandaise en ce pays. Le prix en est de 25 cts.

La Vérité termine par ces mots un article formidable intitulé: Comment le parti libéral traite les évêques: "Voyons, libéraux canadiens-français qui voulez sincèrement rester catholiques, allez-vous suivre plus loin vos chefs dans cette guerre atroce qu'ils ont déclaré à nos premiers pasteurs?"

Parlant de la venue, qui lui paraît certaine, d'un délégué apostolique en ce pays, la Vérité termine ainsi une note:

"Nos amis les libéraux doivent bien se mettre dans la tête une chose, c'est que, quoiqu'il arrive, le représentant du Saint-Siège ne vient pas ici pour humilier nos évêques ni pour faire accepter le règlement Laurier-Greenway dans sa forme actuelle. Cela est certain."

Le Soleil, dans son article sur l'élection de Bonaventure, demande au parti libéral de rester "fidèle à ses nobles traditions, qui consistent dans le respect des droits religieux et nationaux de tous, dans le respect de la liberté des citoyens, dans la protection des faibles et des pauvres, contre les excès des puissants et des riches."

En face des événements actuels, ceci est réellement superbe d'ironie et de cynisme

Ce qu'ils ont arraché au peuple. Sous ce titre, le Monde publie la note suivante: "Les 'liquides' se présentent devant le peuple le 11 mai pour faire approuver leur politique de vols, d'emprunts et d'expropriations."

M. Tarte écrivait le 17 juin 1890: "Si le peuple veut être pluimé d'avantage et s'il veut voir augmenter le taux de LA TAXE DIRECTE QUI EST DÉJÀ RECONNUE COMME INEVITABLE, il n'a qu'à laisser le pouvoir entre les mains des gaspillards et des violateurs de la constitution."

ces lignes de leur félicite d'aujourd'hui. Oui, les conservateurs ont imposé des taxes; mais ces taxes, les libéraux les avaient rendues nécessaires.

Pourquoi échoua la mission Smith-Dickey-Desjardins

Nous avons dit l'autre jour, d'après l'honorable Alphonse Desjardins, pourquoi la délégation dont il faisait partie, échoua dans ses négociations avec le cabinet manitobain; nous avons cité un document officiel d'où il ressort que ce fut la détermination des délégués du gouvernement fédéral d'exiger le rétablissement des écoles séparées et la ratification par la minorité de tout arrangement conclu entre les deux gouvernements, qui fit manquer toute l'affaire.

Les journaux de ces jours derniers nous apportent la confirmation de cette assertion. Comme nos lecteurs le savent, l'on a discuté à la législature du Manitoba les amendements à la loi de 1890 par lesquels on veut faire entrer dans les statuts du Manitoba le règlement Laurier-Greenway. Au cours du débat, l'hon. M. Cameron a fait la déclaration suivante:

"Ces trois délégués (il s'agit de MM. Smith, Dickey et Desjardins), dit-il, nous communiquèrent à M. Sifton et moi un Mémoire qui contenait la proposition d'établir un système d'écoles séparées d'une nature toute particulière et applicable aux villes seulement et non à la campagne. Il était stipulé que, non pas à la demande des parents, mais d'une partie du conseil municipal, mais du moment où il y aurait un certain nombre d'enfants, il s'établirait des corporations (boards) d'écoles séparées. M. Sifton et moi fîrent un avis absolument contraire à cette proposition, parce que les résolutions de la Législature et nos propres engagements à l'égard des électeurs de la province nous obligeaient irrévocablement à nous opposer à toute tentative d'introduire des écoles séparées dans le pays. Ceci se passait en mars, il y a un an."

Est-ce assez clair? Est-ce assez net? L'on n'a pas voulu accepter les suggestions de MM. Dickey, Desjardins et Smith parce qu'elles concluaient au rétablissement des écoles séparées. C'est un ministre manitobain qui nous le déclare.

Le compromis Laurier-Greenway n'offre pas à ces messieurs le même inconvénient, aussi l'acceptent-ils volontiers. Il est vrai que la minorité n'en est pas satisfaite, mais qu'est-ce que cela fait?

M. Tarte l'a dit à Montréal: "Les Catholiques du Manitoba ont des prétentions ridicules."

Le règlement scolaire SA VALEUR

Quelle est la valeur réelle de l'arrangement conclu par les gouvernements du Dominion et du Manitoba et par lequel on a cru régler la question des écoles du Manitoba?

Nous la connaissons depuis longtemps. Tous les évêques du Canada-français sont venus l'un après l'autre dénoncer ce prétendu règlement. Pour nous, catholiques, le jugement de nos évêques, dans une question politico-religieuse, nous suffit et la cause est entendue. Cependant il ne nous déplaît pas d'ajouter à ce jugement l'opinion d'un adversaire.

M. Laurier, naturellement, défend son œuvre; mardi dernier encore, il déclarait à Hull, que son règlement rétablissait les écoles séparées, — ce que ne faisait pas, d'après lui, la loi réparatrice. Nous voulons lui opposer la parole de M. Cameron, ministre dans le cabinet Greenway. C'est l'une de celles qu'il ne devra pas refuser d'écouter.

Donc, M. Cameron proposant la deuxième lecture du bill qui doit faire entrer dans les statuts du Manitoba le règlement Laurier-Greenway, a dit:

"Troisièmement, le règlement n'altère pas le principe des écoles nationales. Le trait distinctif du système d'écoles nationales est d'élever ensemble tous les enfants, sans distinction de race ou de religion, tandis que le but des écoles séparées est de diviser les enfants dès le commencement de leur éducation et de les maintenir ensuite divisés dans la société, lorsqu'ils sont devenus hommes. Dans ce règlement, l'autonomie provinciale est respectée. L'intervention du pouvoir central est mise de côté. Les principes de l'acte de 1890 demeurent intacts, comme le prouvent: 1o. L'autorisation de choisir les livres; 2o. La formation des instituteurs et l'obtention de leurs certificats; 3o. Distribution des subsides de la législature, et répartition de la taxe municipale; 4o. L'uniformité d'inspection et de direction. Tous ces articles sont demeurés intacts et restent entre les mains de l'autorité provinciale."

Et plus loin, répondant à ceux qui prétendent que le règlement équivalait aux propositions des délégués fédéraux, il ajoute:

Mais tel n'est pas le cas, et l'action du gouvernement est loin de cela. Il suffit de référer à l'offre des commissaires pour prouver cela. La première clause de cet offre était compulsoire; sans consulter les opinions de personne, dès qu'il y avait un nombre suffisant d'enfants catholiques, il devait y avoir une école séparée, et un instituteur catholique. Les commissaires du Canada demandèrent de plus des livres à part, une représentation dans le bureau de direction, et une école normale séparée. Et bien, rien de cela n'est contenu dans notre règlement. Donc, il n'y a aucune ressemblance

entre la demande des commissaires du Dominion et le projet de règlement actuellement devant la chambre."

Comme on le voit, le démenti à M. Laurier est formel. Le règlement ne rétablit pas les écoles séparées. Mais il y a plus et ce discours administratif au chef du parti libéral en double soufflet.

L'on se souvient que M. Laurier dans son grand discours de Montréal disait, en parlant des propositions Smith-Dickey-Desjardins, dont nous avons exposé le vrai caractère:

"Et ce n'est pas tout: le compromis qu'ils offrirent donnait aux catholiques beaucoup moins qu'ils ne nous a été accordé à nous par les concessions que le gouvernement du Manitoba a consenti à nous faire."

Eh bien, l'encore une fois M. Cameron vient dire à M. Laurier qu'il se trompe. Il affirme et il prouve que le règlement est moins favorable aux catholiques que ne l'étaient les propositions du gouvernement fédéral.

Nous sommes en présence de deux affirmations, direz-vous peut-être. C'est vrai, mais étudiez la question vous-même et vous verrez que c'est M. Cameron qui a raison. Comme dit la Minerve: "Il dément M. Laurier, et il le dément avec autorité sachant que les documents officiels soutiendront son dire."

L'élection de Bonaventure

Les électeurs de Bonaventure sont restés sourds à l'appel que comportait pour eux le résultat de l'élection dans St Boniface. Ils ont élu M. Guité, le candidat libéral, par une majorité beaucoup plus forte que celle qu'ils avaient donnée à feu M. Faivre, le 23 juin dernier. C'est, en ce qui concerne ce comté, un écrasement pour la cause catholique.

Ce résultat est grandement à déplorer, en ce qu'il encouragera et fortifiera les sectaires de l'ouest dans leur inique persécution. Les électeurs de Bonaventure, trompés sans doute, victimes d'une exploitation sans scrupule pratiquée par des sophistes et de faux raisonneurs, séduits peut-être par l'appât de l'argent et autres influences de même nature, n'ont pas voulu et n'ont pas su comprendre qu'en ce qui dépendait d'eux, ils scellaient par leurs votes le sort de leurs compatriotes opprimés.

Ils ont fermé l'oreille à l'appel du patriotisme, passé outre à la direction donnée par l'autorité religieuse et affirmé en acte leur parfaite satisfaction de la solution donnée à la question des écoles par le règlement Laurier-Tarte-Sifton-Greenway. Dieu veuille qu'ils n'aient pas à se repentir trop tôt de l'attitude qu'ils viennent de prendre.

Diverses causes expliquent ce résultat, encore qu'elles ne le justifient en rien. Et d'abord, nos adversaires, après avoir pris les devants et fait un travail occulte que rien ne pouvait laisser soupçonner, ont précipité l'élection, prenant nos amis à l'improviste, sans organisation, même sur le papier, sans candidature arrêtée, sans moyens réguliers de faire une élection.

Disons tout de suite qu'il y a là une leçon à tirer et que le même état de choses devra ne se retrouver nulle part ailleurs. Avec des hommes dénués de toute notion du juste, et même du convenable, comme ceux que nous avons à combattre, on ne saurait trop se garder contre l'impression, les coups d'audace, le machiavélisme le plus complet qu'il soit possible d'imaginer. Par ce qu'ils ont fait jusqu'ici pour gêner de toute façon la liberté de leurs adversaires, on peut juger de ce qu'ils sont capables de faire.

Aussi voulons-nous croire qu'à l'avenir, nos amis seront sur leurs gardes et que, dès que la possibilité d'une élection à faire apparaîtra à l'horizon, ils s'organiseront comme si la lutte devait commencer le lendemain. Protéger contre l'arbitraire des moyens mis en œuvre peut tout au plus sauvegarder le droit. Pour obtenir des avantages pratiques et décisifs, il faut savoir se tenir prêts et agir en temps opportun.

Les influences incontestables du pouvoir entrent sans doute aussi pour beaucoup dans le résultat de l'élection à Bonaventure. C'est un comté particulièrement sensible à ce regard, et ce mirage trompeur y a toujours obtenu des efforts considérables. Il y a là des entreprises publiques à aider et on peut croire que des gouvernants peu ou point scrupuleux ont tiré de ce chef tout le parti possible.

Et puis, c'est un comté où la semence libérale a poussé et plus d'une fois porté des fruits. Le terrain était d'avance préparé pour l'œuvre de désunion, de désagrégation de nos forces vives et, en définitive, de dénationalisation à laquelle collaborent en ce moment rouges-gris, sectaires et francophobes de toute nuance. Une

voix autorisée s'est élevée pour opposer la digue de la parole de vie à l'envahissement de ce torrent dévastateur. Ses avis ont été méconnus, sa direction défectueuse.

Et c'est bien le côté le plus triste d'une situation qui porte sur les plus graves intérêts, et c'est par là surtout que nous sommes sensibles à la défaite que nous venons d'éprouver. On a exploité contre l'autorité diocésaine l'arrivée prochaine, vraie ou supposée, d'un ahlégat qui, disent les libéraux, va remettre les évêques à la raison, et on a ainsi enrégimenté sous le drapeau libéral beaucoup de gens sans doute chez qui la voix de la conscience aurait parlé plus haut qu'un mesquin esprit de parti.

Comme si le Pape pouvait envoyer ici un délégué avec mission de contrer l'action de l'épiscopat uni de tout un pays. Comme si, dans tous les cas, la direction unanime des évêques ne restait pas intacte, tant qu'on n'y a pas substitué la direction d'une autorité plus haute! Plus que cela, comme s'il n'était pas connu que la conduite de nos autorités religieuses a été pleinement approuvée à Rome!

Ces notions, simples jusqu'à l'évidence pour tout catholique de bonne foi, ont été perdues de vue dans le tumulte des passions et dans le conflit des intérêts soulevés par cette élection. Ceux qui se sont aveuglés à ce point n'ont pas moins comploté, et ces fautes, graves en elles-mêmes, n'en sont pas moins de nature à nous attirer une dure expiation.

Que tous les hommes de cœur qui ont vaillamment fait leur devoir dans cette lutte du bien contre le mal ne se laissent pas abattre par ce revers, si déplorable qu'il soit. Dieu ne nous a pas fait une loi de vaincre, il nous a fait une loi de combattre, en union d'esprit et de cœur avec ceux qu'il a chargés de gouverner son Eglise, quos posuit regere ecclesiam Dei.

E. LIANE.

L'ESPRIT DU SIECLE

XIII

Voici une brochure intitulée: "L'hon. Honoré Mercier, sa vie, ses œuvres, sa fin"

La page 25 je lis: "Le clergé, effrayé de la puissance que M. Mercier avait conquise à Rome et de l'autorité qu'il prétendait montrer, toujours prêt d'ailleurs à se rallier au plus fort, dans les temples, se liguait contre M. Mercier avec une férocité sans exemple." L'auteur de cette tirade est certainement de la même famille que les écrivains du Canada Revis et du Record. Lui aussi veut faire passer le clergé comme étant une société dont les membres pratiquent l'injustice, assouvissent des haines rancuneuses et sont des égoïstes dont la férocité ne connaît pas de bornes.

Que dire de La Patrie, ce journal qui, le 28 juillet 1883, publiait les lignes suivantes:

"C'est vraiment de 1884 que date la prise de possession de la sympathie et de l'intelligence publique par ce petit groupe d'une douzaine d'ardents jeunes gens qui se rompirent vite aux luttes de la plume et de la parole et firent leur marque sur cette époque agitée. Ils ont une invasion qu'ils ne voulaient repousser, pas une réforme qu'ils ne tentèrent, pas un projet utile qu'ils ne lancèrent hardiment; ils n'étaient aucunement les coups, les avaient au contraire, n'attendant pas que l'on vint à eux offrir la bataille, mais d'eux-mêmes la provoquant."

"Honneur à la phalange de 1884 et à ses vaillants disciples. De ces hommes utiles et glorieux nous sommes les fervents disciples, et de leur œuvre les perpétuateurs qui ne voudrions pour rien qui tiennent déroger."

"Leur doctrine est la nôtre, cette solidarité nous va. Leur œuvre n'est pas finie. C'est aux libéraux d'aujourd'hui de la continuer, sans espérer de la compléter de sitôt, mais aussi sans défaillance."

"Du libéralisme à l'eau de rose, nous n'en voulons pas. Des attermolements, des demi-heures, merci, passez ça au voisin. De la politique de bouddoir et de compromis, c'est comme l'eau tiède, ça écœuré."

"Ce qu'il faut pour rester fidèle aux traditions du parti libéral, pour honorer ses fondateurs et servir le jour. — Le Ramené de l'Amérique du Sud pour le rhumatisme et le névralgie guérit radicalement dans l'espace d'un à trois jours. Son action sur l'organisme est remarquable et mystérieuse. Il enlève tout d'abord la cause de la maladie et la maladie elle-même disparaît aussitôt. Dépôt à la Pharmacie des Trois-Rivières, R. W. Williams."

bien et n'avoir qu'une idolâtrie: celle de la liberté."

Mais que sont donc ces hommes de 1854 qui excitent si fort l'admiration et l'enthousiasme de la Patrie? Les hommes de 1854, ce sont les hommes de la pèd rouge, les hommes de l'Avenir et du Pays, dont les doctrines subversives de l'ordre social dans notre province ont été la base de l'œuvre de destruction que l'on cherche à assurer aujourd'hui.

Ce sont ces hommes qui dirigeaient la politique du parti libéral. C'étaient des libéraux avancés, qui, en 1847, dans l'Avenir, publiaient un programme dont les principaux articles sont ainsi conçus: "5o Le suffrage universel; "9o L'abolition de la dîme; "10o L'annexion aux Etats-Unis; "11o La sécularisation des réserves du clergé."

En 1854 le même Avenir mettait au jour un second programme non moins radical, car on y lit: "13o Séparation de l'Eglise et de l'Etat; "15o Abolition de la dîme; "23o Loi pour empêcher l'absorption de propriétés en main-morte; "25o Réforme de l'éducation, en la délivrant des nombreuses entraves qui retardent son progrès. Ecoles subventionnées par l'Etat et dépourvues de tout enseignement sectaire."

Le but des hommes de 1854 était donc de séparer l'Eglise d'avec l'Etat, abolir les dîmes, laisser l'éducation et la rendre non confessionnelle, empêcher l'absorption des propriétés en main-morte, c'est-à-dire, enlever aux communautés religieuses le droit de posséder des biens et conséquemment leur droit d'exister.

C'est donc au clergé et aux religieux que les hommes de 1854 s'attaquaient de préférence et c'est pour quoi leur organe, Le Pays osait blasphémier en disant en 1862: "Le Pape est un mendiant au guinain qui souille tout ce qu'il touche."

Le 14 décembre 1870, le même journal écrivait: "Cette fameuse parole de Cavour: L'Eglise dans l'Etat et non l'Etat dans l'Eglise, parole si critiquée et cependant si profondément juste, devrait être, pour nous, toute une règle de conduite. Nous n'avons qu'à gagner en adoptant cette devise."

Tels sont les hommes et les principes devant lesquels La Patrie tombe en extase. Je vous démontrerais par la suite que cette ligne de conduite est en parfaite harmonie avec les aspirations de la franc-maçonnerie.

W. CAMIRAND, (A suivre).

Le Règlement Scolaire

Le règlement Laurier-Greenway a été adopté par la législature du Manitoba par un vote de 32 contre 5.

L'hon. Ls. Beaubien

CANDIDAT A NICOLET

Nicolet, 17—La convention conservatrice pour le choix d'un candidat dans le comté de Nicolet, a eu lieu aujourd'hui à Beauceville. Il y avait au moins deux cents délégués venus de toutes les parties du comté.

Les délibérations ont été tout à fait harmonieuses et l'hon. M. Beaubien a été choisi par le vote unanime de la convention. Les honorables MM. Beaubien et Pelletier ont fait d'éloquents discours qui ont soulevé l'enthousiasme dans l'assemblée à laquelle M. Geo. Bail, de Nicolet, président, et M. Camirand, avocat, agissaient comme secrétaires.

L'hon. M. Beaubien remercia les délégués de l'avoir choisis unanimement candidat mais déclara qu'il ne pouvait donner une réponse définitive avant quelques jours. Comme sa présence peut être indispensable dans le district de Montréal, il doit consulter le premier ministre avant de décider s'il se présentera dans Nicolet ou dans quelque comté du district de Montréal où il a été demandé il y a quelque temps.

Dans tous les cas, il n'y a pas de doute que le candidat conservateur sera élu dans le comté de Nicolet.

Une chance

Une chance de guérison est offerte aux malades atteints de consommation. Le BAUME BRUMAL est le remède recommandé par les médecins. Le rhumatisme guéri en un seul jour.—Le Ramené de l'Amérique du Sud pour le rhumatisme et le névralgie guérit radicalement dans l'espace d'un à trois jours. Son action sur l'organisme est remarquable et mystérieuse. Il enlève tout d'abord la cause de la maladie et la maladie elle-même disparaît aussitôt. Dépôt à la Pharmacie des Trois-Rivières, R. W. Williams.

LES CANDIDATS

Aux élections de 1897

Table listing candidates for the 1897 elections, categorized by political affiliation: Conservateurs, Libéraux, and others. Names include Argenteuil, Arthabaska, Bagot, Beauce, Beauharnois, Beloeil, Berthier, Bonaventure, Brome, Chambly, Champlain, Charlevoix, Chicoutimi, Châteauguay, Compton, Deux-Montagnes, Dorchester, Drummond, Gaspé, Huntingdon, Hochelaga, Iberville, Joliette, Jacques-Cartier, Kamouraska, Lac St-Jean, Laprairie, L'Assomption, Laval, Lévis, Lotbinière, Maskinongé, Matane, Mégantic, Missisquoi, Montcalm, Montmagny, Montmorncy, Nicolet, Ottawa, Pontiac, Portneuf, Québec, Rivière-du-Rouge, St-Jean, St-Maurice, St-Sauveur, Terrebonne, Trois-Rivières, Valcartier, Verchères, Yamaska, Wolfe.



HOOD'S SARSAPARILLA GUERIT agit comme un miracle. Son sang se purifie et sa chair devient douce et unie. MME ANNA L. CLARK, 401 rue Est, Duluth, Minnesota. Hood's Pills guérissent les maux de foie, la bile, la constipation. 25 cents la boîte. 19-2-97-1a

hommes que femmes, de terrible violence de l'intempérance ont prouvé au cours de tout doute par les milliers qui ont été sauvés dans toute la Puissance du Canada.

Le succès du Père Murphy dans la cure de l'ivrognerie a été tel qu'il est mandé et d'été par tous ceux qui se livrent au commerce de l'alcool. Dans les lieux où des hommes sans conscience n'ont pas réussi à détruire le caractère sacerdotal du Père Murphy, ils ont établi des prétendus instituts de la Cure d'Or; ces hommes veulent le public et s'efforcent de jeter du discrédit sur l'œuvre si digne du Père Murphy; mais cette œuvre parle par elle-même. De grands et saints hommes tels que Mgr Lafèche des Trois-Rivières, le Vénérable Père Grenier, Obit, l'Archevêque O'Brien d'Halifax et le regretté Mgr Fabre de Montréal, et Lamothé de la Cathédrale des Trois-Rivières, rendront témoignage en faveur de l'institut du Père Murphy—Parmi les laïques rendront aussi témoignage en faveur de l'institut: Lord Aberdeen, Sir Chas. Tupper, ex premier Holmes de la Nouvelle Ecosse, le Ministre des finances Fielding etc etc; tous proclament publiquement l'immense bien que le Père Murphy a fait en Canada.

Combien y a-t-il de bons chrétiens, bons pères de famille, citoyens respectés vivant avec bonheur et joie entourés de leur épouse et petits enfants, qui, avant leur séjour chez le Père Murphy étaient un fardeau pour eux-mêmes, une malédiction pour leur famille et une disgrâce pour la société. Chers Messieurs, c'est pour m'aider dans cette grande œuvre du salut des âmes et de la purification des corps de l'affligé, dans vos prières que je m'adresse à vous aujourd'hui.

Mon œuvre est charitable; mais il me faut payer mes dépons. Lorsque un pasteur m'enverra trois patients à la fois il me sera possible de faire une réduction de 25 par cent; mais pour moins de trois il n'y aura pas de réduction. Si l'on m'en envoie six, la réduction sera de 35 par cent et ainsi de suite en proportion, car plus les patients seront nombreux, moins fortes seront les dépenses.

Malheureusement jusqu'à présent le petit nombre qui m'ai traité ne me permet pas de faire beaucoup de réduction; mais par le séde du clergé à recommander cette œuvre, mille pourraient être traités au lieu d'une centaine et permettrait ainsi l'admission d'un plus grand nombre de pauvres. J'ai fait appel à ces prétendus instituteurs et leur ai demandé de me déigner un patient guéri par eux qui ait payé plus de six mois et ils ont été incapables de le faire.

Je recommande au clergé et au peuple de ne pas se laisser tromper par ces faux instituteurs. Je ne dis cela par esprit de rivalité, car j'aimerais voir un institut de ce genre partout où la chose est possible, mais d'après ma triste expérience j'ai trouvé qu'il n'y a guère de gens assez sages pour placer certaines fois à la tête de mes instituteurs; c'est pourquoi, j'ai formé toutes les branches de mon institut et j'ai concentré mon œuvre à Montréal où personnellement j'examinerai et traiterai tous les cas, garantissant une guérison permanente.

L'institut du Père Murphy et sa demeure se trouvent à Maisonneuve, L'Éboureur Av. Montréal East. Si quel'un désire à quelques informations, il pourra s'adresser à Mgr Lafèche, Trois Rivières ou à M. Lamothé, Trois-Rivières. Demandant le secours de vos bonnes prières pour le succès de mon œuvre et comptant sur votre généreuse coopération pour le salut de l'âme et la guérison du corps du pauvre ivrogne. Je demeure votre serviteur, PÈRE MURPHY.

P. S.—Les patients devront s'adresser au Père Murphy, L'Éboureur Av. Maisonneuve, car dernièrement quelques uns ont été trompés.

Pain-Killer (PERRY LITTLE) Remède sûr et sans danger qui guérit tous les rhumatismes et les douleurs des intestins. On peut dire en toute vérité qu'on ne saurait trop louer le Pain-Killer pour ces sortes de maladies. Il opère une guérison facile, rapide et sûre dans les cas de: CHAMPE, TOUX, RHUMATISME, COLIQUES, NEURALGIE, DIARRHÉE, GOUTTE, MAL DE DENTS. Deux grandeurs, 25c. et 50c.

MINARD'S LINIMENT chase les Idées Noires.

L'enseignement chrétien

DI-COURS DU P. DIDON

Le R. P. Didon donnait, lundi, à Marseille, en l'église de Saint-Vincent-de-Paul, un grand sermon au profit des écoles chrétiennes libres.

La cérémonie était présidée par Mgr Robert, évêque de Marseille, entouré de l'élite de son clergé. Une très nombreuse assistance, où se voyaient les principales notabilités catholiques de la ville, se pressait dans la vaste église pour entendre la parole toujours si chaude et si originale de l'éminent prédicateur.

Voici, d'après la sténographie, quelques passages de ce discours :

Qu'est-ce qu'une école religieuse libre ? Une école religieuse libre est une école dont la préoccupation première est la religion, et qui, par conséquent, met la religion, au premier rang de tout ce dont elle s'occupe. Elle est autonome, puisqu'elle est libre, et elle se gouverne par elle-même, puisqu'elle est autonome. Elle s'affranchit par conséquent de toute tutelle administrative et de toute action gouvernementale ou municipale. Elle deviendra bientôt aujourd'hui une rareté et, dans tous les cas, si cette rareté devait être cherchée quelque part, c'est en ore au sein de cette Église catholique dont on a cru faire le siège, contre laquelle on a cru donner l'assaut en lui infligeant l'épithète d'être une école de servitude, que se trouverait la liberté. Ces serfs sont dans les palais et sous le pouvoir des hommes, les livres sont devant Dieu. Et c'est pourquoi nous faisons et nous avons la prétention de garder des écoles religieuses libres. Elles se distinguent, vous le savez, des écoles ordinaires libres qui tendent à disparaître. Je vous signale ce phénomène, et je puis en même temps vous citer des noms comme l'école Monge à Paris, l'école Sainte-Barbe à Lyon, etc.

Et maintenant une question se pose : Pourquoi élevons-nous des écoles religieuses libres ? Pourquoi les multiplions-nous ? Pourquoi essayons-nous d'en faire voir l'acros au plus grand nombre ? Pourquoi l'activité catholique est-elle sans trêve ? Je vais vous le dire et ceux qui ne partagent pas ma foi peuvent prêter l'oreille. Je n'ai pas l'habitude de dissimuler mes pensées. Nous sommes restés les Gaulois qui combattaient la poitrine découverte, qui ne craignaient que le ciel, et qui alors savaient qu'ils savaient que le Ciel était avec eux. Pourquoi des écoles religieuses libres ? Parce que c'est une nécessité essentielle. Je pourrais dire aux incroyants qui sont venus ici, je pourrais même dire aux curieux qui sont venus écouter une parole sous des voûtes vraiment dignes d'être admirées : Il faut des écoles religieuses libres pour une raison fort simple, c'est que l'école s'adresse d'abord à l'enfant, elle prend l'enfant qui est le début de l'homme. Or le début de l'homme doit être religieux comme le début de l'espèce humaine et si vous sachiez, vous incroyants, tirer parti de vos principes, vous diriez sans parti pris et sans étroitesse : que quoi je pense de la religion, puisque la science me démontre que l'espèce humaine débute par l'état religieux, je dois en conclure que l'être humain individuel, doit débiter par la religion et que l'école étant le nid où cet être humain commence à prendre ses plumes et à devenir homme, il faut que le nid de l'enfant soit un nid religieux.

Nos pères ont conquis la liberté, c'est aux catholiques que j'adresse, et je leur dis : Messieurs, et aux mères, mesdemoiselles, est-ce que le régime de la laïcité et de la neutralité suffit à contenir votre foi ? J'interroge en l'évoquant de sa tombe et je lui dis : Mère, est-ce que tu aurais été tranquille dans ta conscience de catholique si tu m'avais vu dans un milieu où la foi est sacrée par les dents de l'épiscopat public plus terrible que les dents du requin, est-ce que tu aurais été tranquille si tu m'avais vu dans un milieu où il n'y avait pour tout potage (pardonnez-moi l'expression) que l'instruction rare d'un anonyme, quelques intelligents qu'il soit, et si j'avais été livré à des maîtres en histoire et en philosophie, qui ne respectent pas toujours la foi pour laquelle tu as vécu et pour laquelle tu es mort ? Ma mère m'aurait dit : Non, non, mon fils. Vous êtes catholiques, vous, mères marseillaises, et vous, messieurs, est-ce que vous tiendrez le langage contraire ?

Je n'insulte rien, je comprends très bien que des indifférents se

contentent d'autre chose, grand Dieu ! et ce qui fait que je raisonne, c'est que je veux vous faire toucher du doigt que le gouvernement qui nous gouverne est un régime d'indifférence. Jamais ils n'ont été plus heureux, mais nous qui croyons que la foi est plus que la vie, nous ne pouvons nous contenter de cela ; au lieu d'attaquer tout ce qui se fait, je trouve toujours les attaques inutiles, mais fabriquées ce qui nous convient. Vous êtes comme des hommes qui attaquaient le fabricant de chaussures du coin parce qu'il fabrique des chaussures qui ne leur conviennent pas. Laissez-le fabriquer des chaussures à sa guise, fabriquez-en qui vous conviennent, vous avez la liberté, servez-vous-en, appelez-la à pleins poumons, créez des écoles, multiplions-les. En quoi l'État peut-il se trouver offensé ? Parce que j'ouvre une école à côté de la sienne ? Il faudrait bien qu'il eût un mauvais caractère. Je suis dans la légalité, je fais ce qui me convient sous la tutelle des lois ; j'ai droit par conséquent au respect de tous, et je n'admettrai jamais que l'on vienne porter sur moi une main coupable. On enseigne à côté une histoire qui ne vous plaît pas ? Ouvrez des écoles où l'on enseignera une histoire qui vous plaît. Enseignez dans vos écoles ce qui est conforme à vos croyances, c'est parfait, c'est l'essentiel.

L'Église dont vous êtes les membres a un génie qui ne peut manquer à sa destinée et à ceux qui viendront me dire : "On vous reconnaît bien maintenant, voilà la France divisée en deux ; l'esprit laïque, et plus loin l'esprit clérical" je répondrai que cela n'a jamais rien exprimé de net ; je ne sais pas ce que c'est que l'esprit laïque. Je suis laïque parce que je suis citoyen et, parce que je suis curé, m'enlèverez-vous mon titre de citoyen ?

Et nous en avons été réduit à voir opposer dans le discours d'un homme d'état, l'esprit français et laïque, et l'esprit clérical et anti-français. Est-ce que nos aïeux qui avaient la foi, qui faisaient les croisades, qui gagnaient des batailles contre les Autrichiens et les Anglais, pratiquaient cette sélection entre les laïques et les cléricaux ? "Laïque" : je ne connais pas de mot plus insensé. Eh ! si j'étais en pantalons, est-ce que vous reconnaîtrez qu-je suis un curé ?

Parlant du socialisme et des empiétements de l'État, l'orateur a conclu ainsi :

Eh bien ! messieurs, à côté de cela et en face de l'État, nous catholiques, nous resterons les représentants de l'autonomie individuelle et nous verrons ce phénomène étrange que les catholiques qu'on a autrefois accusés d'être les soutiens de la servitude ainsi que les spoliateurs de la liberté, en seront cette fois la sauvegarde.

Nous ne permettrons pas cet envahissement de l'État, nous mettrons en travers d'un pouvoir, c'est ce pouvoir condamné. Nous ne faisons pas de révolutions armées ; nous nous contentons de protester au nom des consciences libres qu'aucun joug ne peut faire plier. Et si ces pouvoirs se croient un lendemain assuré, ils peuvent se déromper. Ils se battent contre le rempart des consciences qui n'abandonnent pas, des croyances qui ne pourraient se soumettre à aucun pouvoir. Les pouvoirs crouleront et l'Église recueillera ce que les pouvoirs tombés auront laissé sur la route.

Il y a trois choses qui travaillent avec nous : le temps, la patience et Dieu. La patience laisse passer le régime du mal, le temps forme les pensées, et leur permet d'éclorre, et Dieu, plus patient, donne l'empire à ceux qui, l'ayant mérité, doivent recevoir tôt ou tard de ses mains divines la récompense à venir.

L'Univers et le Monde.

La question Vaughan

UNE DECLARATION

Le dernier numéro des Mémoires d'un ex-palladiste contient l'article suivant :

Les quelques irréductibles de la presse, qui ont l'impayable Paocelli pour prophète, font semblant de croire et répètent à leurs lecteurs que j'ai subordonné et que je subordonne la manifestation de la vérité sur mon cas à l'obligation absolue de rendre d'abord justice à un homme attaqué à cause de moi. Je répète donc, à mon tour, ce que j'ai purement et simplement demandé : confrontation de M. Taxil avec ses ennemis catholiques pour les deux accusations qui sont d'un examen des plus rapides, quinze jours au maximum : exécution publique de M. Taxil par l'autorité compétente.

te, s'il est coupable ; excuses publiques de ses calomniateurs, s'il est innocent. Et j'ai eu soin d'ajouter que : dans n'importe quel cas, je ferai ma manifestation publique. La Commission Paocelli, ne voulant pas accorder cela et n'ayant pas la franchise de le refuser nettement, a préféré sa dissolution et l'aveu de son incapacité. J'ai donc conseillé à M. Taxil de soumettre à l'Officialité du diocèse de Paris ces dix questions si faciles à régler ; j'ai assuré que sa requête sera déposée cette semaine. De mon côté, je fais ma manifestation publique à la semaine de Pâques. Il est, par conséquent, bien certain que les juges ecclésiastiques à qui M. Taxil fait appel auront tout le temps nécessaire pour constater et dire s'il a été accusé par des dénonciateurs loyaux et véridiques ou s'il a eu le public outrage de haineux calomniateurs. Et ma manifestation publique se fera, même si l'autorité diocésaine répond à M. Taxil par une fin de non-recevoir ce que je refuse de croire. D'autre part, je pourrai ainsi prendre toutes mes dispositions, et d'abord je remercie de plein cœur les deux Eugène de l'Univers, le Roussel de la Vérité (Paris), Cardaans de la Volkzeit (Cologne), Giardi de l'Unità cattolica de Florence, Kohler du Vaterland de Vienne, et tous les autres hannetons dont le tapage insensé vaudra à ma manifestation un éclat superbe et à ma personne une merveilleuse célébrité. Comment voulez-vous que les Palladistes me fassent assassiner après un si beau vocaforme ?

Or, ces aimables tapageurs ne pourront pas dire qu'on a négligé de les mettre en mesure de faire l'amende honorable qui les aurait préservés de l'avalanche du ridicule. Dans son numéro du 12 février, M. le chanoine Mustel s'adressait "à l'honneur, à la conscience, à l'esprit de justice de M. Eugène Venillot lui-même." Et il ajoutait : "Qu'il veuille bien se faire la peine, elle sera petite, et, après tout, il ne fera, en prenant cette peine, que remplir un devoir, — de vérifier ces deux accusations : la Diana de Villefranche, et la vente des livres impies de M. Taxil. Pour la première, nous croyons pouvoir lui promettre d'aider ses recherches. Pour la seconde, nous nous engageons à payer à raison de dix francs le volume, si petit qu'il soit, jusqu'à concurrence de dix volumes, tout livre impie ayant pour auteur M. Léo Taxil et remis en vente soit par sa femme, soit par toute autre personne, avec sa connivence ou son autorisation, même tacite."

Aussitôt cette proposition publiée, M. Taxil écrivait à M. le chanoine Mustel cette lettre, qu'il est utile de reproduire après la Revue Catholique de Contances, du 19 février :

"Mon cher Monsieur le Chanoine,

"Comme complément à ce que vous dites dans votre dernier numéro (page 155, lignes 9 à 12), je vous prie de vouloir bien publier la déclaration que voici :

"Non seulement mes anciens ouvrages contre la religion, que j'ai publiquement rétractés, n'ont jamais été réimprimés avec mon consentement ; — mais encore je suis convaincu qu'aucune réimpression clandestine, c'est-à-dire effectuée contre mon gré, n'a été faite, attendu que, dans le monde de la librairie, on sait bien que je n'aurais pas épargné les contre-facteurs."

"En 1890, un éditeur de la rue Saint-Benoit, à Paris, M. Simon crut pouvoir se permettre de réimprimer un roman anticlérical intitulé : Par la grâce de Saint-Espit, écrit en collaboration avec M. Fernand Laffont, dont il avait eu l'autorisation. Dès que j'en fus avisé, je fis sommation à l'éditeur d'avoir à mettre sa marchandise au pilon, et si l'exécutoire immédiat ; car j'étais au soin d'acheter la part de propriété de mon collaborateur. Voilà un fait des plus probants, n'est-ce pas ?

"En voici un autre, plus probant encore : — Au lendemain même de ma conversion, MM. Firmin et Cabrou, imprimeurs à Montpellier, se trouvaient avoir exécuté depuis quelques semaines, pour le compte de la Librairie Anticlérical, un important tirage d'un autre roman impie écrit en collaboration avec M. Jules Fréval et intitulé Tous Turcs ! Les feuilles tirées, qui allaient être brochées, formaient un total de mille kilogs, si j'ai bonne mémoire. Or, j'étais alors créancier de MM. Firmin et Cabrou pour une somme de 8,000 francs, dans le compte courant que j'avais avec eux messieurs. Pour empêcher la mise en vente des mauvais livres, je fis l'achat de tout le stock contre l'abandon de ma créance, et ces mille kilogs de marchandise anticlérical furent mis au pilon. Le fait doit être à la connaissance de Mgr l'Évêque de Montpellier, à qui je

Un Peu de Peinture change tout à fait l'apparence d'une vieille voiture. Si vous peignez vos outils et autres objets autour de votre ferme, ils vous dureront beaucoup plus longtemps. LES PEINTURES DE SHERWIN-WILLIAMS sont faites pour tout usage. Une peinture spéciale pour les maisons, pour les planchers, pour les granges, et pour les meubles et ouvrage orné. Une peinture spéciale pour chaque objet. La même peinture ne peut servir pour tout objet. Il y a une qualité de peinture qui donne un surface reluisant et une autre un surface bulleux qui peut être lavé. LA CIE SHERWIN-WILLIAMS. CLEVELAND CHICAGO NEW YORK MONTREAL

vous prie d'envoyer le numéro de votre Revue contenant ma présente lettre. "Si M. Eugène Venillot ou n'importe qui peut produire quelque exemplaire de mes anciens livres impies, imprimé depuis ma rétractation (28 juillet 1885), je lui en offre, moi, mille francs par ouvrage, qu'il s'agisse d'un volume ou d'une simple brochure. Seulement, vous pouvez en être sûr, ce nouveau défi ne sera pas relevé ; car, à l'Univers, on sait parfaitement à quoi s'en tenir. "Veuillez agréer, mon cher monsieur le Chanoine, l'expression de mes sentiments bien respectueux et dévoués. "LÉO TAXIL".

Voilà qui est bien net. Les maldroïts fielleux de la rue Cassette sont mis au défi. Ils n'apportent aucun de ces volumes ou brochures qu'ils affirment réimprimés. Dans leur sorte haine aveugle, il n'ont même pas pensé à se tenir le simple raisonnement que voici : "Si M. Taxil est l'extraordinaire mystificateur que nous croyons, il est impossible de le supposer assez naïf pour fournir une telle arme contre lui ; mais s'il a commis ces actes de duplicité si liés à constater, il est le dernier des imbéciles, et alors comment aurait-il pu mystifier pendant douze ans le monde entier ?" Pas moyen de sortir de là, pourtant, ô suave Eugène Venillot !... Allons, l'oncle et le neveu, apprenez les volumes et brochures devant l'Officialité de Paris ! ou bien, présentez, en tête de vos colonnes, vos humbles excuses, pour avoir menti sciemment !... Ils n'apporteront rien, dis-je, et ils ne s'excuseront pas. Dono : au lundi de Pâques, 19 avril, à Paris. L'oncle et le neveu, vous serez convoqués, non seulement par lettre, mais aussi par voie d'affiches. Vous viendrez, devant un public de journalistes, répéter que vous avez acquis, par les confidences de Moïse Lid-Nazarath, votre digne ami, la conviction que Miss Diana Vaughan n'existe pas. Et si le prophète Paocelli veut prendre part à la petite fête, qu'il ne se prive pas de ce plaisir ; je m'engage à lui rembourser ses frais de voyage. Le signor Paocelli entre les deux Eugène, quel délicieux tableau pour l'assistance !... Ma première manifestation publique aura lieu devant les représentants de la presse. Des cartes seront envoyées aux principaux journaux d'Europe et des États-Unis, assez à temps pour qu'ils puissent aviser leurs correspondants parisiens, sans distinction d'opinions politiques ou religieuses. Conférences avec projections : des documents fort intéressants passeront sous les yeux du public. Si le signor Paocelli ne peut venir, je le supplie de m'envoyer sa photographie. Pietro, je vous en conjure, ne me la refusez pas ! car vous mériteriez que je montre en projections votre intelligente tête dans les principales villes d'Europe et des États-Unis. A Washington, j'aurai le plaisir de renouveler connaissance avec Miss Lilliana Pike. Dans le prochain fascicule, je publierai mon itinéraire. D. V.

l'enfant de l'air, la créature d'un songe Il pentaller.....aller.....aller.....quand n'importe quelle autre entreprise sera entre les mains d'un syndic, avec des toiles d'araignée aux portes et aux fenêtres. Ça prend du fiel pour maintenir un journal, avec une imagination acrobatique, une demi douzaine de chemises blanches, et peut-être un permis de voyager sur le chemin de fer. Mais de l'argent, grands dieux, qui à jamais eu besoin d'argent pour publier un journal ! Les compliments sont la monnaie qui font les affaires du rédacteur, les compliments et les billets de concert dans un but de charité. Quand vous voyez un rédacteur avec de l'argent, surveillez-le. Il paiera des comptes et déshonorer sa profession. Ne donnez jamais d'argent à un rédacteur de journal. Tâchez de vous en exempter. Et puis, après vous être gardé de payer le rédacteur, vous être moqué de lui et de son "petit journal", ayez bien soin de voir à ce que votre femme fasse demander trois copies extra du dit journal par l'un de vos enfants en pleurs, et lorsqu'elle lira la gênante et touchante nécrologie qu'on y publiera sur vos, avertissez-la qu'elle ne doit pas payer ces copies au rédacteur. Ça le mettra hors de lui. L'argent est un agent de corruption. Le journaliste le sait, et il n'a pas besoin d'autre chose que de votre reconnaissance et de vos remerciements. Lui, à son tour, peut remercier les marchands de papier et ses typographes qui, eux, à leur tour, peuvent remercier l'épicier et le boulanger. Portez vos impressions au bureau du journal, et quand vous viendrez les chercher, tâchez de les avoir à moitié prix sous prétexte que vous êtes abonné ou que c'est pour une œuvre charitable. Si vous êtes politicien, il doit y avoir mieux que cela encore. C'est alors qu'il faut bien se garder de rien offrir au journal qui professe les mêmes principes que ses abonnés. Il est entendu que l'éditeur est tenu à fournir son journal gratis à tous ceux qui suivent la même politique que la sienne. Et si vous avez besoin de faire imprimer des avis, des programmes, des affiches, et même toutes les listes électorales, ne vous gênez pas ; l'éditeur sera très honoré de vous faire tous ces ouvrages ; et n'allez pas songer à le payer ; oh non, ce serait lui faire une insulte, car vous savez, ni lui ni ses imprimeurs n'ont besoin d'argent. Mais par exemple, quand vous aurez un bon lot d'impressions à faire pour votre bureau ou vos affaires en général, pour lesquelles vous avez l'intention de payer quelque chose, ayez soin de les confier à un imprimeur qui a une politique autre que la vôtre, et peut-être un langage et une croyance autres que les vôtres. Que diable ! il faut que tout le monde vive, et puis ces gens-là ne travaillent que pour les biens de ce monde, tandis que le journaliste que vous honorez de votre confiance sans qu'il vous en coûte un sou, ne s'occupe pas plus d'argent que de sa première colote. Le Seigneur aime celui qui donne de grand cœur. Il prendra soin de pauvre journaliste. Ne vous mettez pas en peine pour lui. Il tient un titre de l'état par lequel il doit servir de marchepied à tout le monde. Il publiera bien son journal d'une manière ou d'une autre ; c'est lui qui ira de l'avant pour demander des places pour vous ou vos amis ; qui verra les qualités de votre fille à l'occasion de son mariage, et qui devra écrire au long les noms de vos garçons parce qu'ils auront obtenu un job de \$4 par semaine ; qui pleurera sur votre pauvre âme quand, bien malgré elle, elle aura dû se séparer de votre corps, et se réjouira au second mariage de votre inconstante épouse. Il viendra à bout de tout cela. Dieu seul sait comment, mais l'éditeur en viendra à bout tout de même.

Notre joyeux confrère du Journal de Waterloo publie la boutade suivante, dans laquelle ceux qui savent lire à rebours trouveront plus de vérité que de poésie : Il n'y a pas besoin d'argent pour publier un journal ; il peut être publié sans argent. C'est une institution charitable, une société mendicante, un voleur de grand chemin, parbleu. Le journal est

Le journaliste de campagne

AVIS PUBLIC AUX MEDECINS. SERUM ANTI TOXINE contre la Diphtérie, les Strangles perfectionnées de Parko Davis & Co, importés directement de Laboratoire. Les succès dernièrement obtenus dans ce district ont été traités avec le Serum fourni par la PHARMACIE WILLIAMS. Bandages Herniaires de tout genre de la première qualité. Spécialité : L'ANTI-DYSPEPSIE du Dr Hardy guérit la dyspepsie sous toutes les formes. La Bronchite du Dr Fenwick guérit les Bronches. LE LAIT DE LYS DE WILLIAMS, guérit toute maladie de la peau, et remplace avantageusement les glycérols, vaselines, etc., etc. LA FOUDE CORYZINE du Dr McKeane, guérit les catarrhes et Rhumes de cerveau. 25 cents. LES CACHETS WILLIAMS pour migraine, mal de tête, mal de dents, etc. L'Eau Veitienne pour noircir, nourrir et embellir les cheveux. 15c. La Salsepareille de Williams n'a pas d'egal. 50c. L'HUILE DE FOIE DE MORUE ET SIROP DE GOUDRON de Williams ne se vend que 30c. la bouteille et n'a pas d'egal pour Toux, Rhumes, Bronchites, etc. STOCK COMPLET AU MEDICAL HALL, TROIS-RIVIERES. R. W. WILLIAMS, CHIMISTE ET PHARMACIEN. Grand du Collège de Pharmacie de Montreal et Laureat en Pharmacie. N. B. — Si vous ne pouvez pas lire ce qui précède, procurez-vous une paire de lunettes à la PHARMACIE WILLIAMS, qui les adapte pour convenir à tous les yeux. Prix modiques. 1-4-96-14

LISEZ CECI ! Que toutes les personnes faibles et délicates qui souffrent de débilité prennent chaque jour, pendant un mois, trois bons verres de PORTER CREMÉ DE NUTTER ! Et si au bout de ce temps, votre santé n'est pas améliorée votre argent vous sera remboursé chez J. A. DUPONT & Cie. ESSAYEZ-LE ! Si votre santé s'améliore, vous en serez gagnant ; dans le cas contraire, cela ne vous coûte rien. PORTER CREME de NUTTER. Est fabriqué avec le plus pur malt rôti et le houblon bavarois seulement ; il est garanti strictement pur et recommandé par tous les médecins ainsi que la bière reconnue "SELECT EXPORT" également recommandée. J. A. DUPONT & Cie, AGENTS BRASSERIE SILVER SPRING 475 Rue Notre-Dame, TROIS-RIVIERES. TELEPHONE 124.

THE SLATER SHOE LE TALENT DE ST CRISPIN... Une histoire illustre de la chaussure depuis le 3ème siècle jusqu'à date. Ce livre est rempli de faits au sujet du cuir, de ce qui détériore les chaussures et les fait durer longtemps, trucs auxquels on a recours pour embellir le pied, genres et couleurs des chaussures les plus nouvelles, etc. Vous pouvez en obtenir une copie gratuitement des agents ou des fabricants des "Chaussures Slater" TEBBUTT & FRERE, "Au Bon Marché," seuls agents.

Maisons à vendre A VENDRE Une maison avec boulangerie et atelier, hangar, etc., le tout bâti il y a deux ans, située près de la gare, à Ste Thècle, sera vendue à de bonnes conditions. Un emplacement de 55 x 105 pds, sur la rue Plessis-Rochard, en cette ville, près de la gare, au arrière de l'Hôtel-du-Canada est aussi en vente. Un autre emplacement de 50 x 130 pds sur la rue des Forges, voisin de la propriété de M. Marc Gélinais. Aussi un autre propriété, No 102 rue des Forges. Pour toutes informations, s'adresser à NAPOLEON DUFRESNE, Marchand, Trois-Rivieres. A VENDRE A St-Barnabé, comté de St-Maurice, au coin du village, une maison à deux étages, vaste magasin et atelier, les deux en briques, 2 hangars, écurie-stable, etc. Splendide pièce de commerce. Superficie : 24 perches et 70 pds. Forme le coin de deux rues. Tout près de l'église. Le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux à L. D. HEROUX. A LOUER Les rés de chaudière des maisons de let. Pierre Dubouat, situées rue du Fleuve, à côté de l'Hôtel Dufresne et servant actuellement de Salle d'Exposition pour les commis-voyageurs. Toutes réparations ou dispositions nouvelles des appartements faites à demande. S'adresser ALFRED DESILETS, 45 Rue des Champs, Trois-Rivieres, 12 Février 1896.—Jan. AVIS Je donne par les présentes avis que je ne serai responsable d'aucune dette créée en mon nom par qui que ce soit sans un écrit signé de ma main. Léo à la Tortue, ce 14 Décembre 1896. JOHNNY HOULE.

CONVERSIONS CATHOLIQUES

RECUTEMENT PROTESTANT

Pourquoi les catholiques se font protestants?

(Extrait de la Revue Canadienne)

De temps à autre les journaux protestants annoncent avec fracas la conversion de tel ou tel catholique au protestantisme, et les ministres, dans leurs synodes annuels, se félicitent de ses adhésions à leur système religieux.

Oh ! la bonne aubaine ! et comme on se réjouit dans le bercail protestant de recueillir cette épave du catholicisme.

Mais quels motifs poussent donc à prendre une décision si grave dans ses conséquences ? Un changement de religion engage les intérêts éternels de l'âme et modifie profondément les relations d'un homme vis-à-vis de son Dieu.

Quant un homme au cœur droit aidé par la grâce de Dieu, voit briller à ses yeux la lumière de la vérité, qu'il comprend la nécessité de faire la volonté divine et d'embrasser pour sauver son âme, la religion qu'il sait être la seule véritable ; alors il doit obéir à sa conscience, quel que sacrifice qu'il faille accepter.

C'est le spectacle édifiant que nombre de protestants convertis nous ont donné et nous donnent encore souvent.

Amenés à l'Eglise catholique par des études longues et sérieuses, par des prières surtout et par la force des bons exemples, ces hommes ont généreusement quitté leur famille et amis, encouru la persécution de leurs parents et de leurs proches, parfois même abandonné des positions lucratives, sachant bien qu'en devenant catholiques, ils se trouveraient soudain en face de la gêne, sinon du dénuement le plus complet.

Pour accomplir des sacrifices aussi héroïques, il faut, certes, être bien convaincu de la vérité de la religion et de la nécessité de l'embrasser.

COMMENT ET POURQUOI ON SE FAIT PROTESTANT.

Voit-on rien de semblable chez les hommes qui passent du Catholicisme au Protestantisme ?

Leur changement de religion est-il le résultat de longues recherches et de ferventes prières pour découvrir la vérité ?

Sont-ils bien convaincus qu'il leur faut quitter l'Eglise pour s'affilier à l'une ou l'autre des sectes protestantes, s'ils veulent assurer le salut de leur âme ?

Enfin, en transportant leur allégeance religieuse au Protestantisme, marchent-ils à une vie de misère et de sacrifices, de contradictions et de privations de toutes sortes ? ou du moins sont-ils attirés par le désir d'une perfection plus relevée ?

Parmi les prétendus convertis de votre connaissance cherchez donc un seul homme qui se soit trouvé dans ces conditions-là ! Vous ne le trouverez pas.

Sans prétendre entrer dans le secret des consciences, ne sait-on pas que la plupart du temps les motifs qui poussent des catholiques à se faire protestants, ne sont rien moins qu'honorables et qu'il est impossible de les avouer ?

D'aucuns, après avoir eu quelques difficultés avec leur Curé, par dépit et pour satisfaire leurs rancunes, abandonnent l'Eglise et passent au Protestantisme...

Les malheureux ! dans un moment de mauvaise humeur, ils renouent la foi de leur baptême et renouent à leur place au ciel, et tout cela, pour se venger d'un prêtre dont ils croient avoir à se plaindre !

Comme si la religion de Notre-Seigneur et tous ses enseignements tenaient à la conduite d'un prêtre !

Comme si le fait de se mettre sur une route qui, pour eux du moins, les mènera à la damnation, était le tourment le plus cruel qu'ils puissent infliger à l'âme de ce prêtre qu'ils détestent.

Ils ont raison en un sens. Rien, en effet, n'est plus pénible pour l'âme d'un prêtre, que de voir des catholiques abandonner la véritable Eglise, pour se jeter dans l'erreur avec leur femme et leurs petits enfants. Rien

ne saurait lui faire plus de peine au cœur !

Mais, en définitive, sur qui retombera la responsabilité d'une telle apostasie ?

Même en supposant chez ce prêtre un manque de prudence ou de douceur, même en admettant des injustices regrettables, un catholique est-il donc justifiable de s'en prendre à Dieu et de lui faire l'insulte la plus grave, en reniant sa religion ?

D'autres deviennent protestants, parce que les lois de l'Eglise gênent leurs passions ou refusent de sanctionner des affections qui, d'après sa discipline, ne sauraient être légitimes. Dans ce cas, c'est le cœur en révolte qui parle, c'est lui nullement la tête qui commande le changement de religion.

D'autres enfin espèrent ainsi échapper à la misère ou s'assurer des positions plus lucratives. Mais chez tous ces hommes, vous cherchez en vain les traces d'une conviction profonde et inébranlable, le désir d'une vie meilleure, d'une perfection plus grande, de moyens de salut plus abondants ; ce n'est certainement pas là ce qu'ils vont demander au Protestantisme.

Donc en résumé, trop souvent une question d'argent ou de revanche, une question d'intérêt personnel, parfois aussi une question de femme, voilà ce que nous trouvons au fond de ces conversions prétendues au Protestantisme.

PRETRES CATHOLIQUES ET MINISTRES PROTESTANTS

Jamais, un grand jamais un prêtre catholique ne consentirait à admettre dans l'Eglise des hommes poussés par de tels motifs et se présentant dans de pareilles conditions. Jamais il ne les inscrirait sur le rôle des Catholiques. Mais trop souvent, des ministres protestants sont alors, ou moins scrupuleux, ou moins fiers.

A peine, dans une paroisse quelconque, des hommes entraînés par leurs passions, sont-ils en difficulté avec l'autorité ecclésiastique, que les Révérends arrivent de toutes parts pour attiser les haines, envenimer les querelles et encourager à la révolte. Ils se tiennent là, les bras ouverts, la joie dans le cœur, tout prêts à accueillir au sein de leur communion des hommes hier encore catholiques, mais qui aujourd'hui, par mauvaise humeur ou esprit de vengeance, songent à se faire protestants !

LE SYNODE ANGLICAN DE MONTREAL ET LES CONVERSIONS.

Certes ! il y a lieu d'être surpris de voir de hauts dignitaires de l'Eglise anglicane approuver pareilles méthodes et conseiller pareille action. Pourtant la chose s'est faite au dernier Synode de Montréal.

Voici ce que nous lisons dans la "Gazette" du 22 janvier 1897 :

"... Dans la présente situation des affaires en cette province, pour ce qui concerne la population parlant français, l'Eglise anglicane n'a pas de plus impérieux devoir que de faire son œuvre maintenant. Il ne lui convient pas d'attendre qu'on vienne à elle par gravitation, pour ainsi dire. Pendant qu'elle attend, d'autres communions recueillent la moisson."

"De grands mouvements, nul doute, sont en branle. Ils ne peuvent avoir d'autre résultat que de détacher de la communion de Rome, un grand nombre de citoyens parlant français. Ces événements viennent aussi sagement que le soleil se lèvera demain sur le monde, et l'Eglise qui sera prêtre, l'Eglise qui pourra pourvoir aux besoins spirituels de ce peuple, dans leur langue, sera aussi l'Eglise qui recueillera la plus riche moisson."

"Il ne demande pas au clergé de faire du prosélytisme, de seconder l'arbre du "Romanism" ou de troubler ceux qui sont satisfaits de leur foi, mais quand les fruits tombent en abondance, il leur demande d'aller et de les ramasser."

Donc, si la question des écoles, qui est essentiellement une question religieuse et d'ordre social chrétien, détache de leur religion certains catholiques mécontents et insoumis à la direction de leurs Evêques, ce haut dignitaire de l'Eglise anglicane de Montréal est prêt, avec ses confrères, à tendre le tablier et à recevoir les fruits doux qui tomberont de l'arbre du "Romanism" (?)

En vérité j'aurais orné l'Eglise anglicane plus consciencieuse et plus digne !

Que ne s'est-il, souvent, ce révérend ministre, au lieu de parler de "Romanism" et des fruits gâtés du "Romanism" que des mains anglicanes s'apprêtent cependant à cueillir pieusement, que ne s'est-il souvenu, dis-je, de la spirituelle boutade de l'un de ses confrères, le chanoine Swift : — Quand le Pape nettoie son jardin, disait le fameux chanoine, je lui saurais bon gré de ne pas jeter ses mauvaises herbes, par-dessus la muraille, dans le clos protestant.

Evidemment M. le dignitaire anglican de Montréal est moins délicat et moins fier.

DIACONESSES PROTESTANTES

Mais les Révérends Ministres ne se contentent pas seulement de ramasser les épaves jetées à la côte par l'Eglise catholique, ils ont à leur service tout un corps d'auxiliaires, à la fois osés et entreprenants pour le service actif ; ce sont les Diaconesses protestantes.

Il les envoient fourrager hardiment au sein même des familles catholiques, et ces Dames apportent à leur besogne une activité, un enthousiasme que des femmes seules savent mettre aux entreprises dont elles veulent le succès.

Rien ne les arrête et rien ne les rebute : ni les courses fatigantes, ni des réceptions souvent peu bienveillantes, ni l'humilité du logis, ni la malpropreté de la maison, qui menace de maculer les riches toilettes et les belles robes de soie des visitantes. Elles vont partout, et partout aussi, surtout dans les familles les plus pauvres et les plus chargées d'enfants, elles font une propagande acharnée pour les amener à la crèche protestante.

Si ces Dames appliquaient leur zèle à convertir les Chinois infidèles, on n'aurait, à coup sûr, que des louanges à leur donner ; elles feraient du bien à ces hommes en leur communiquant au moins quelques notions de christianisme.

Si elles travaillaient, au sein de leur famille religieuse, à prouver aux "Unitariens" l'existence de la Trinité sainte, aux "Presbytériens" la nécessité d'admettre des évêques et des sacrements, aux "Congregationalistes" l'absurdité de se contenter d'une indifférence générale vis-à-vis tous les Credo et toutes les professions de foi ; si elles s'efforçaient de ramener à la foi chrétienne les milliers et milliers de leurs coreligionnaires qui aujourd'hui ne croient plus rien qu'à eux-mêmes et sont devenus, en définitive, de purs rationalistes, niant la divinité du Christ, rejetant la révélation surnaturelle et n'admettant d'autre règle de croyance que leur raison individuelle ; leur activité aurait un but louable et serait digne d'éloges.

Mais non, ce n'est pas à ces mécréants que ces Dames s'adressent, leur sollicitude se porte sur les Canadiens-Français catholiques, et c'est à les convertir qu'elles consacrent leur zèle bryant et affairé.

Est-ce donc là faire une œuvre méritoire et agréable à Dieu ?

EVANGELISATION DES CANADIENS CATHOLIQUES

Permettez-moi, Mesdames, de vous demander si vous vous rendez bien compte des conséquences de votre entreprise ?

Quand vous cherchez à attirer des Canadiens catholiques au Protestantisme, prétendez-vous leur donner des richesses religieuses qui leur manquent, et des moyens de salut qu'ils ne possèdent pas déjà ?

Le Protestantisme, vous le savez, est une négation, pas autre chose que cela.

Il n'ajoute rien à la foi catholique, il en retranche, au contraire, un certain nombre de vérités nécessaires, et tout ce qu'il garde encore de vrai et de bon, il l'emprunte à l'Eglise qui en fut toujours en possession depuis dix-huit cents ans. Le Protestantisme n'a donc rien, absolument rien de nouveau à donner au catholique qui l'embrasse. Au contraire, le protestant qui entre dans l'Eglise et se fait catholique, s'enrichit réellement, puisque, aux quelques vérités qu'il croyait déjà, il ajoute la somme totale des vérités que la foi catholique lui transmet. Il s'enrichit, puisque, aux quelques faibles moyens de sanctification et de salut qu'il possédait comme protestant de bonne foi, il joint désormais toute la surabondance de secours spirituels que l'Eglise met à sa disposition dans les Sacrements.

Mais le catholique qui abandonne sa foi pour devenir protestant, que fait-il, sinon de se déposséder volontairement de ses richesses spirituelles pour se réduire à la plus extrême pauvreté ?

— Il se dépoille, direz-vous, de ses superstitions romaines, de croyances vaines et creuses que l'ignorance et la crédulité ont peu à peu introduites dans la religion. Le ramener au pur Evangile, n'est-ce donc pas lui rendre un service signalé ?

— Mesdames, ce qu'il vous pèse d'appeler "superstitions romaines" nous autres Catholiques nous affirmons que ce sont des dogmes appuyés sur la sainte Ecriture, professés de tout temps par les Docteurs et acceptés par les fidèles comme des articles nécessaires à la foi ; et ce que nous affirmons, nous sommes prêts à le prouver.

Ce que vous traitez de croyances "vaines et creuses," sont des traditions que les siècles chrétiens nous ont transmises, que les intelligences les plus larges et les plus élevées ont pratiquées et nous ont léguées à nous leurs descendants.

Quelle que soit votre estime pour la communion religieuse à laquelle vous appartenez, Mesdames, vous n'oserez pourtant pas réclamer pour elle ni le monopole du bon sens, ni le droit exclusif au libre examen. Les Catholiques ne sont pas plus disposés à croire que les autres hommes et quand ils courbent la tête, c'est qu'on leur a bien prouvé qu'il fallait la courber.

Mais je ne veux pas entrer ici, Mesdames, en discussion avec vous. Je ne vous demanderai pas à quel pur évangile vous prétendez rallier les Catholiques canadiens.

Sera-ce au pur évangile épiscopalien ? Au pur évangile presbytérien ? Au pur évangile méthodiste ? ou simplement au pur évangile, très sommaire, de l'armée du salut ?

Tous ces purs évangiles sont protestants. Vous le savez, tous se donnent comme enseignant la doctrine du Christ et fournissant tous les moyens de salut, bien que tous parlent de lui une langue bien différente.

Je vous prie seulement de me laisser poser une simple question. Malgré ce que vous nommez superstitions et croyances creuses des Catholiques, croyez-vous cependant qu'ils puissent se sauver en vivant dans l'Eglise catholique et en mourant dans son sein ?

Vous n'oserez pas le nier, n'est-ce pas ?

Eh bien ! si ces hommes peuvent se sauver comme Catholiques, pourquoi donc chercher à les entraîner dans des communions religieuses, où pour eux du moins, il ne pourra pas être question de bonne foi, et où, d'après la conscience et la doctrine de l'Eglise, il leur est impossible de se sauver ?

En faisant pareille besogne, n'encouragez-vous pas, Mesdames, une responsabilité redoutable ?

Il avait plus de logique, ce Lord-Evêque de Québec, le Dr Mountain, qui disait : "Les Canadiens sont bons, ils paient sincèrement leur religion, ils vivent heureux, je me ferais certainement un scrupule de consciences de les troubler dans leurs croyances religieuses, pour les amener au protestantisme."

MOYENS DE CONVERSION.

Ce scrupule ne vous arrête pas, Mesdames. A tout prix il vous faut gagner les Canadiens, et les moyens que vous employez pour les convertir, ne sont pas toujours, laissez-moi vous le dire franchement, ceux que Notre-Seigneur recommande à ses disciples.

Vous ne cherchez pas à porter la conviction dans les intelligences, ni à prouver aux Canadiens qu'ils doivent se faire protestants, s'ils veulent sauver leur âme.

ACHAT DE CONSCIENCES.

Au milieu de l'hiver, quand la détresse est grande dans les maisons, vous allez trouver de pauvres familles d'ouvriers et, ouvrant votre bourse, vous leur dites :

"Si vous voulez venir à notre église, nous vous donnerons tout ce qu'il vous faut pour vivre... si vous envoyez vos enfants à nos écoles, nous les habillerons et nous les instruirons gratis."

Votre charité sera louable, si vous n'y mettiez pas cette condition inique ; mais ce que vous proposez là est tout simplement un marché immoral et sacrilège.

En échange de quelques piastres, vous demandez à cet homme de vous vendre sa foi, sa conscience et son âme ! Pareille conduite n'est-elle pas odieuse ? Des malheureux, pressés par la misère, succomberont parfois à la tentation. Ils se feront protestants l'hiver, quitte à redevenir catholiques au printemps, ou si quelque maladie grave le saisit.

Ils font mal, sans doute, ils commettent une grande faute, en reniant ainsi extérieurement leur foi, bien qu'ils la conservent encore à l'intérieur...

Mais pourquoi... pousser ces hommes à pareille hypocrisie sacrilège ? Ne sauriez-vous donc, Mesdames, employer votre zèle à de plus nobles causes ?

Les Canadiens catholiques vous en seraient reconnaissants.

F. M. HAMON, S. J.

BONS CATHOLIQUES !

Il est entendu, que pour Messieurs les rouges, nous conservateurs, nous ne sommes que des marchands de religion.

Eux et eux seuls, sont les dépositaires de la seule vraie et saine doctrine catholique, malgré ce que peuvent en dire Nos Seigneurs les évêques.

L'épiscopat canadien, tout entier, se déclare hostile à la capitulation Tarte-Laurier, affirme hautement qu'il ne peut l'accepter ni l'approuver.

Foin de l'épiscopat ! Nous, Tarte, Laurier et Co., nous connaissons la doctrine catholique, autrement bien qu'eux !

Si nous demandons à Sa Sainteté, de nous donner un aubégnat pour apaiser le pays ; que de complicité avec Greenway, Martin et Sifton nous avons mis en feu ; ce n'est nullement, soyez en convaincus que nous doutions du résultat !

Le prélat qui viendra ; que ce soit Monseigneur di Rudini Tardeschi, ou Monseigneur Merry del Val peu importe ; nous le savons, sans pouvoir en douter, nous approuverons d'avoir trahi nos frères du Manitoba et ordonnera aux fidèles de nous applaudir !

Voilà ce que dit la presse rouge et si nous ne citons pas textuellement ses paroles, nous n'en faisons ni le sens ni la portée.

En effet, que voyons-nous se produire dans Bonaventure ? Sa Grandeur Monseigneur Blais, demande au député libéral, de s'engager à ne pas défendre le pseudo règlement des écoles, pendant la campagne électorale.

Il nous semble que cette demande de Sa Grandeur était le minimum des exigences possibles.

Et que répond M. Guité. Qu'il ne signera pas.

1o Parce que ce serait renoncer à ses droits de citoyen.

2o Parce qu'il trouve qu'il serait malséant de prendre un engagement avant de connaître l'avis du représentant du Pape, qui arrive sous peu.

Le premier motif suffit.

Si M. Guité appelle renoncer à ses droits civiques, de se conformer à la demande de son évêque, et s'il refuse, pour ce motif, de s'y conformer, c'est qu'il est libéral avant d'être catholique. Les décisions, même d'une douzaine d'abbés du Pape, ne lui feront pas changer d'avis.

Un vrai catholique, aurait commenté par se soumettre au jugement de son évêque, par esprit d'humilité et de soumission, sauf à en appeler respectueusement à l'autorité supérieure.

Pour les bons catholiques rouges, il n'y a rien de tel.

Ils ont raison "euvers" et "contre tous et si l'abbé à l'audace de les condamner, les rouges infailtables, il verra de quel bois ils se chauffent, ils en appelleront du Pape mal informé au Pape mieux informé. Israël Gironette ne s'est pas gêné pour nous le faire entendre.

Mais on va plus loin ! Non seulement on ne se soumet pas, mais on approuve l'esprit de rébellion.

Commentant la conduite de M. Guité, Israël Gironette écrit dans son journal de \$30,000 :

"En refusant de se soumettre au procédé inouï adopté par Mgr Blais, M. Guité a agi comme un catholique éclairé, comme un sujet britannique, comme un homme de conviction et d'honneur."

C'est Gironette qui confère aujourd'hui les brevets de catholique éclairé.

L'épiscopat, pour cet individu, ce n'est plus rien, moins que rien ! La révolte contre son évêque est un acte de catholique éclairé.

Nous nous demandons dans quel catéchisme Gironette a appris sa religion ?

Cela n'empêchera pas que demain, nous qui suivons les décrets de nos évêques, nous serons des marchands de religion et eux, les révoltés, d'excellents catholiques.

Le Courrier de St-Hyacinthe. Madame Thom, l'épouse de l'un des professeurs les mieux connus de Québec pendant cinquante années, écrit : "La façon dont le "Quickcours" chasse la douleur est merveilleuse."

Graines de Fleurs Graines de Jardins Graines de Champs Graines de toute sorte



A LA PHARMACIE HOERNER TROIS-RIVIERES

Frigon & Marchand AGENTS D'ASSURANCES BUREAUX : COTE DU BOULEVARD Trois-Rivières



Millea pour l'Europe par les différentes lignes de steamers en vente au bureau des assurances, et les voyageurs pourront faire le choix des cabines. Les prix de passage sont les mêmes qu'aux bureaux principaux de ces diverses compagnies.

FRIGON & MARCHAND

ont ouvert un bureau d'agence d'immeuble où toutes personnes voulant acheter ou vendre des propriétés trouveront les informations nécessaires.

BUREAUX : COTE DU BOULEVARD TROIS-RIVIERES

COMME IL VOUS PLAIRA !!

Mais si vous avez besoin d'une toilette nouvelle, allez faire votre choix chez

GARIEPY & PANNETON

vous y trouverez les dernières nouveautés. Les marchandises nouvelles sont d'un goût très gracieux, très agréable, et donne satisfaction aux acheteurs. Le bas prix des belles et bonnes marchandises est attribué à la maison

GARIEPY & PANNETON

SPECIALITE : Modes à Robes, Tweed Ecossais, Tapis, Rideaux et Prélatia.

GARIEPY & PANNETON MARCHANDS EN NOUVEAUTÉS

142, RUE NOTRE-DAME, -- Trois-Rivières

9,297-1a

AVANT D'ACHETER VOS CHAUSSURES

ALLIZ AU MAGASIN DU

"BON MARCHÉ"

TEBBUTT & FRERE

30, RUE DES FORGES, 30

(EN FACE DU MARCHÉ)



Nous avons les dernières modes de New-York qui sont toujours d'une grande valeur et très durables. Le tout à des prix extrêmement bas.

Ouvrage parfait sous tous rapports.

3-5-95

A VENDRE

Un lot, portant le No. 1595, situé au 364 sud-ouest de la rue Riverville, mesurant 35 pieds de largeur sur 80 pieds de profondeur, ainsi que les bâtiments y construits ; maison boulangerie, écurie et hangar ; le tout en parfait ordre.

Cette maison est actuellement occupée par M. Leblanc, boulanger, son ancien propriétaire. Conditions faciles. S'adresser à O. GABRIAN & Fils, Trois-Rivières.

19-5-96

Emplacements à Vendre

Sur la rue des Champs. Entré la propriété de M. Marc Chaud et celle occupée par M. H. B. Vallières de St-Jéal. 60 x 85 pieds.

Sur la rue des Frères. Voisin de la propriété de M. Ed. Ferron. 60 x 81 pieds.

S'adresser à C. J. BARNARD. 95-4-96-1a

Revue de la Presse

Voici ce que dit l'Événement à propos du nouveau tarif américain :

"Le nouveau tarif américain qui vient d'être publié, est pratiquement l'ancien bill McKinley. C'est à-dire que les États-Unis reviennent au système protectionniste, non pas limité comme au Canada, mais otre. L'administration républicaine veut avant tout faire cesser les déficits considérables qui se sont accumulés sous l'administration Cleveland, et à cet effet elle opère une augmentation excessive des droits douaniers.

À la fin du mois dernier le déficit se chiffrait dans les \$50,000,000 et à la fin de l'année fiscale il aura tout probablement atteint \$75,000,000. La situation financière des États-Unis est donc au point de vue du tarif. La politique douanière du gouvernement McKinley sera sans doute pour effet d'augmenter le revenu dans de grandes proportions. Mais c'est l'opinion générale qu'elle ne contribuera pas à faire progresser le commerce et l'industrie. On s'attend, au contraire, avec beaucoup de raison, que ce second tarif McKinley causera autant de dépréciation commerciale et industrielle que le premier.

Les États-Unis ferment donc leurs marchés au commerce étranger. C'est une réponse péremptoire à la demande de réciprocité que les députés du gouvernement du Canada sont allés faire récemment à Washington. Les autorités fédérales devront donc agir en conséquence.

Nous devons nous protéger, non seulement parce que nos voisins nous opposent un tarif hostile à nos intérêts commerciaux, mais aussi parce que c'est le vœu de la grande majorité des hommes d'affaires du Canada, de main tenir le tarif protecteur.

Les Américains sont bien libres de garder pour eux leurs marchés. Mais les Canadiens doivent en faire autant, et s'appliquer au même temps à développer leur commerce par d'autres voies.

Ce n'est pas la première fois que le marché des États-Unis nous est fermé, et cependant notre commerce d'exportations et d'importations n'a fait qu'augmenter. Les avantages que les Américains nous ont refusés, nous les avons trouvés ailleurs, en Angleterre et dans les colonies britanniques.

En présence du nouveau tarif McKinley, le Canada n'a d'autre alternative que de se protéger dans la même mesure et de s'efforcer de développer davantage son commerce non seulement avec la mère-patrie et les colonies.

Conclusion d'un article de la Presse sur le tarif américain nouveau :

"Puisque le marché des États-Unis, — notre marché naturel, disent les libéraux, — va nous être fermé, que résolvons-nous à faire ? Il y a deux voies qui s'ouvrent devant nous ; ou bien nous livrons pieds et poings liés aux États-Unis et leur demandons l'union commerciale, avec droits préférentiels contre les produits des autres pays, y compris l'Angleterre, ou bien essayer d'augmenter nos débouchés dans les autres pays.

Nous ne croyons pas que la majorité de notre population soit en faveur de la première alternative, qui a déjà fait partie du programme libéral et qui a dû être abandonnée parce qu'elle était trop impopulaire. On adoptait la seconde, le gouvernement Laurier reviendrait, il est vrai, à la politique de ses prédécesseurs, et ce sera, sans doute, pour lui, un sacrifice d'annoncer cela. Mais nous ne croyons pas qu'il se refuse à le faire, vu que c'est la seule issue honorable qui nous reste.

Le tarif McKinley nous a déjà mis en demeure de trouver un marché pour nos produits et nos chevaux ailleurs qu'aux États-Unis ; et nous sommes réduits à nous ouvrir un marché rémunérateur pour nos produits, en Angleterre. Nous n'avons qu'à continuer à cultiver le marché anglais, tout en cherchant s'il n'y a pas place pour nous sur les marchés de l'Europe continentale.

Tout de même, nos cultivateurs qui complaignent sur le ministère libéral pour leur ouvrir le marché des États-Unis, comment vont-ils prendre la chose ? Un avenir peu éloigné — quatre ans au plus — nous le dira.

De la Minerve, sur l'élection de Bonaventure :

"Comme à Cornwall et Stormont, les rouges ont réussi à 'acheter' cette élection. Cette fois, à part le 'gin' qui coulait à flots, le chemin de fer de la Baie des Chaleurs, une vieille connaissance, a été leur meilleur agent de corruption. Depuis l'assistant surintendant Perron, jusqu'au moindre journalier, tous les employés de ce chemin de fer sont faits cabaleurs actifs pour la cause libérale. Et les messieurs délégués bien haut à tous les électeurs que le seul moyen de voir le chemin de fer se parachever était de soutenir l'homme de M. Laurier. Même que M. Levesque, candidat rouge au provincial, n'hésitait pas, le jour de la nomination, à se servir d'une phrase cynique à ce propos : 'C'est à présent bien reconnu, disaient aux électeurs, que les élus et les curés nous envoient tous en enfer, nous les rouges. En l'absence de nous, nous les rouges, nous nous en allons au moins la satisfaction d'y aller en chemin de fer.'"

Quelques jours avant le vote, on louait les services de tous les habitants de la paroisse de Maris, trois cents électeurs, pour parler de la neige sur le chemin de fer de la Baie des Chaleurs, près de la dite paroisse.

Après cette corruption érigée en système, les rouges ont de plus bénéficié de l'absence du mandement attendu de la part de S. G. Mgr l'évêque de Rimouski, par les catholiques de Bonaventure, pour leur direction. M. Guité et ses suppôts n'ont pas manqué d'ex-

SUR LA PRODUCTION ET LA VENTE DES TOMATES

— PAR — JOHN CRAIG HORTICULTEUR

(Notes de la Ferme Expérimentale Centrale—No 7—Division d'horticulture)

La possibilité d'un débouché avantageux en Angleterre pour les tomates du Canada a éveillé chez les jardiniers et les horticulteurs praticiens le désir de savoir quelles sont les meilleures méthodes de culture de la tomate, et quelles sont les meilleures variétés à choisir dans ce but spécial. Nous avons préparé les notes qui suivent afin de répondre brièvement à ces questions.

PRODUCTION DES PLANTES. La saison d'été dans les provinces d'Ontario et de Québec n'est pas assez longue pour que l'on puisse y produire avantageusement les tomates à moins qu'on ne sème la graine de bonne heure, au printemps soit dans une serre, soit sur couche chaude ou dans des caisses.

Soin pour cultiver à semis.—Il ne faut pas que le sol soit trop gras. Une terre franche (loam) meuble, de bonne qualité, à laquelle on a ajouté un cinquième de sable, produira des plantes plus robustes et plus saines que le terrain de feuilles que les voit fréquemment dans les coffres des châssis.

Semis dans une serre.—Quand on a une serre à sa disposition, on peut exécuter le semis vers le milieu de mars, ou un mois plus tôt si l'on veut produire des fruits pour le marché de l'été.

On a été même jusqu'à laisser entendre clairement que si les électeurs de Bonaventure votaient pour M. Cyr, le chemin de fer ne circulerait plus dans le comté.

En un mot, cette orgie électorale a coûté bien cher aux libéraux.

Le Monde termine ainsi son article sur l'élection de Bonaventure :

"La question des écoles du Manitoba a évidemment peu d'intérêt pour les habitants du lointain comté de Bonaventure. Il est clair que les catholiques de cette partie du pays n'en ont compris ni l'importance ni la portée. Le gouvernement a eu grand soin de ne pas leur donner le temps de s'instruire et de se renseigner.

Tous les moyens ont été mis en jeu pour obtenir une victoire qui puisse être interprétée auprès du délégué apostolique comme l'expression de l'opinion populaire sur la valeur du règlement scolaire.

La prochaine arrivée de ce délégué a été elle-même exploitée par nos peu scrupuleux adversaires comme une première victoire de M. Laurier sur nos évêques et de première approbation du fameux règlement.

Il fallait s'y attendre. Nous avons hâte que le représentant du Saint-Père puisse étudier de près la situation et juger à leur valeur les moyens employés pour saper dans notre peuple la salutaire influence de l'épiscopat et du clergé.

Si Mgr Conroy pouvait revenir, il serait effrayé de voir le travail pénible accompli, le chemin traversé parcouru ici par l'esprit de fraude et de révolte depuis son séjour au Canada.

Le délégué apostolique ne pourra pas faire de comparaison ; mais il pourra se rendre compte de l'esprit qui anime chacune des deux fractions de notre population catholique, et cela lui suffira.

Voici l'opinion du Courrier du Canada :

"Tel que nous le faisons pressentir dans notre article d'hier, le gouvernement fédéral a remporté la victoire à Bonaventure.

À part l'argent et le whiskey, c'est le chemin de fer de la Baie des Chaleurs qui a fait l'élection. Nous savons parfaitement que le résultat de cette élection était chose réglée d'avance. Il aurait fallu de l'héroïsme chez les électeurs de Bonaventure pour résister à la séduction qu'on exerceait sur eux, et l'héroïsme ne se rencontre guère dans les sphères électorales.

Voilà le chemin de fer construit d'un bout à l'autre du comté de Bonaventure et les trains de l'Intercolonial y circulent quotidiennement, doucement ainsi à toute cette population de communications dont elle a tant besoin et dont l'absence l'a fait si longtemps souffrir, c'était pour l'électeur de cette circonscription une perspective absolument irrésistible.

Le gouvernement fédéral a joué du chemin de fer à tour de bras, et c'est ainsi qu'il a remporté le comté.

Nous prévoyions le résultat, et nous, amis, étant données les circonstances, ne doivent en être nullement déçus.

MUNYON GUERIT LA DYSPESIE

Le Remède de Munyon pour les maux d'estomac et la Dyspepsie guérit toutes les formes de l'indigestion et les dérangements d'estomac, tel que vomissements, faiblesse après avoir mangé, respiration embarrassée, palpitations et toutes les affections du cœur causées par l'indigestion, vents sur l'estomac, mauvais goût, haleine impure, perte de l'appétit, faiblesse d'estomac, maux de tête causés par l'indigestion, douleur d'estomac, langue flavescens, cœur brûlant, douleurs aiguës de l'estomac, constipation, insudite, abatement et maux de tête. Prix 25 cents.

Un remède distinct pour chaque maladie. Chez tous les pharmaciens, la plupart à 25c. la bouteille.

Reponses aux lettres personnelles adressées au Prof. Munyon, 11 et 13 Albert street, Toronto Ont., avec avis médical gratis pour toute maladie.

Le Catarrhe et le Rhume guéris dans l'espace de 10 à 60 minutes.—Une seule inspiration à travers le souffleur, donné avec chaque bouteille de la poudre catarrhale du Dr. Agnew, répond cette poudre sur toute la surface des conduits nasaux. L'emploi est si délicieux et sans douleur. Elle soulage immédiatement et guérit d'une façon permanente le catarrhe, la fièvre des foies, les rhumes, le mal de tête, le mal de gorge, la tonsillite et la surdité, 60 cts.

Depôt à la Pharmacie des Trois-Rivières, R. W. Williams.

La charité contemporaine

"Nos contemporains, dit M. Aigueperse, ont imaginé d'autres moyens de tirer l'argent de la bourse du riche pour le faire passer dans la main du pauvre ; ils paient le secours au monnaie d'appoint, un quartier de ville ; on danse ; que les inondations ravagent toute une contrée ; on danse ; que la terre soulevée engloutisse les maisons par centaines ; on danse. Plus les veuves et les orphelins seront nombreux, plus profond sera leur dénuement, plus amères les larmes qu'ils versent ; plus le bal aura d'éclat. Il en revient quelquefois un peu d'or aux malheureux et toujours aux 'bienfaiteurs' quelque chose qui n'a aucun rapport avec la beauté de l'âme, ni avec le mérite. Cette bienfaisance à figure de fille de mauvais lieu n'est pas du même sang que la divine charité."

MESSIEURS C. C. RICHARDS & Co., YARMOUTH, N. E.

MESSIEURS.—En janvier dernier, Francis Leclair, l'un des hommes que j'employais dans les bois, fut frappé par un arbre qui tomba sur lui, le blessant terriblement. Quand on le trouva on le plaça sur un traîneau et on le transporta à la maison où l'on eût de graves craintes sur son rétablissement, car ses hanches étaient meurtries et il avait le corps tout noirci des côtes aux pieds. Nous nous servîmes du LINIMENT DE MINARD généreusement pour amortir la douleur et après que nous en eûmes dépensé trois bouteilles, sa guérison fut complète et il put retourner à son ouvrage.

SAUVÉUR DUVAL, Elgin Road, comté de l'Islet, Qué. 26 Mai 1893. 1-9 96-1a

A PROVIDENCE Jubilé épiscopal du diocèse

Providence, R. I. 18—On est à faire des préparatifs pour célébrer le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'érection du diocèse de Providence. Cette érection date de 1872. Le diocèse comprend l'Etat du Rhode Island et les comtés de Bristol et de Bristol, ainsi qu'une partie de celui de Plymouth, Martha's Vineyard, Nantucket et quelques îles adjacentes dans les Massachusetts. En 1872 il n'y avait, dans les comtés du Massachusetts ci-dessus mentionnés, de paroisses catholiques qu'à North Easton, à North Attleboro, à Taunton, à New Bedford, à Fall River, à Sandwich et à Provincetown, soit huit ou neuf paroisses en tout. Aujourd'hui on compte dans le même territoire une cinquantaine de paroisses.

Le premier évêque de Providence fut Mgr Hendricks.

Soulagement en six heures.—Les maladies du rognon et de la vessie sont soulagées en 6 heures par le SOUTH AMERICAN KIDNEY CURE. Par sa grande promptitude à soulager les maux de la vessie, des rognons, du dos et des voies urinaires chez l'homme ou la femme, ce remède est une surprise et un bienfait. Il soulage la rétention d'urine et la douleur à uriner, presque immédiatement. Si vous voulez être soulagés et guéris rapidement, c'est là votre remède.

Depôt à la Pharmacie des Trois-Rivières, R. W. Williams.

A VENDRE, pur vente privée à bon marché, au numéro 32, rue Bonaventure, un bon cheval de carrosse, un pony shetland, 3 harnais simples, un dog-cart, un buggy simple, un cutter simple et un capot de fourrure.

E. S. MORRISON.

Corbett-Fitzsimmons

Enfin, elle a eu lieu la grande bataille qui passionna tous les amateurs de boxe.

Un bon antidote

L'effet du BAUME RHUMAL sur les poumons est merveilleux. C'est l'antidote le plus parfait contre la congestion, son action est immédiate. La guérison est radicale. Dans toutes les pharmacies.

La maladie de cœur soulagée en 30 minutes.—Le remède du Dr. Agnew pour le cœur donne un soulagement complet en 30 minutes, et guérit rapidement tous les cas de maladie de cœur, organique ou symptomatique. C'est un remède sans égal pour les palpitations, l'oppression, les accès de suffocation, les douleurs dans le côté gauche et tous les symptômes de maladies de cœur. Une dose soulage.

Depôt à la Pharmacie des Trois-Rivières, R. W. Williams.

Echos de la Ville et du District

Mardi dernier était le jour de la fête de Saint-Patrice, patron de l'Irlande. Les drapeaux flottaient sur nos édifices publics à cette occasion.

Il y aura une séance du Conseil-de-Ville, lundi prochain.

L'église des Ursulines étant ouverte au culte, les personnes qui le désirent pourront y louer des chaises. Pour les conditions, s'adresser au Dépôt du Monastère.

Le temps change rapidement ; mais chez Bondy & Beaulac, il est toujours temps d'acheter les tweeds, cols, cravates, chapeaux, etc., à très bon marché.

Le gouvernement provincial vient de nommer les officiers rapporteurs pour les prochaines élections provinciales. Voici les noms de ceux de notre district : Champlain, M. D. T. Trudel, registraire ; Maskinonge, M. C. Caron, registraire ; Nicolet, M. J. A. Boudin, registraire ; St-Maurice, M. R. Kiernan, registraire ; Trois-Rivières, M. Chs. Dumoulin, sheriff.

ON DEMANDE.—Un coupleur de Gants à la main, nul ne doit se présenter sans être un homme d'expérience. S'adresser J. Z. DESORMEUX & Co., 298 Rue St-Paul, Montréal.

La Société d'Agriculture du comté de Nicolet a, comme l'an dernier, cédé à l'Association Agricole du district, la subvention à elle accordée par le gouvernement provincial.

L'honorable M. Baubien, commissaire de l'Agriculture, et l'honorable L. P. Paillet, procureur-général, étaient de passage en cette ville, ces jours derniers.

C'EST INCROYABLE Il fait voir pour croire

Il se vend au Magasin du Peuple une quantité de chaussures pour hommes, femmes, filles et enfants, à une réduction incroyable, il faut que tout ce JOB soit vendu d'ici au 10 d'avril. Dans une autre colonne vous verrez le prix de quelques lignes.

No. 41, Rue Du Platon. L. DASSYLVA.

Si quis miracula.—Les exercices de la dévotion des treize mardis en l'honneur de St-Antoine de l'adoue commenceront dans la chapelle de l'Hôpital mardi prochain, à sept heures et demi du soir.

Il y aura instruction, chant, prières et bénédiction du Saint Sacrement. Les exercices auront lieu chaque semaine jusqu'à la mi-juin.

On dit qu'à Montréal le 'Sucré blanc et la Cassonade se vendent pour 41 et 24 cts. Inutile d'aller si loin, car ce sont les mêmes prix qu'au grand Magasin d'Épicerie, etc., de la Rue St-Antoine. On vend aussi la Morue fraîche à 4 cts. En ordonnant mentionnez le Tripartite.

L. T. CORMIER, Propriétaire.

Hémorroïdes guéries dans l'espace de 3 à 6 nuits.—L'ougeon du Dr. Agnew guérira tous les cas d'hémorroïdes irritées dans l'espace de 3 à 6 nuits. Une application soulage. Pour le traitement des hémorroïdes simples et saignantes il est sans égal. Guérit aussi les dartres, salt-rheum, eczéma, gale des barbières et toutes les éruptions de la peau. 35 cts. Depôt à la Pharmacie des Trois-Rivières, R. W. Williams.

Combattez un Rhume à Temps avec PNYN-PECTORAL. La spécifique contre le RHUME, les TOUX, le CROUP, la BRONCHITE, de PNEUMONIE, etc.

STE. GENEVIEVE DE BATISCAN.—M. Merville Chavigny de la Chevrotière, entrepreneur, de St-Tite, vient d'être chargé de la construction de notre nouveau presbytère. La bâtisse devra être prête au mois d'octobre prochain. C'est le même M. Chavigny de la Chevrotière qui a construit le couvent de St-Tite.

La bataille Corbett-Fitzsimmons a excité un certain intérêt en cette ville. Il y avait foule à l'Hôtel Victoria où étaient reçus les dépêches télégraphiques concernant le résultat, rondement paré. On cite quelques paris faits sur le résultat de la lutte.

Rien à la Station de Police.

MINARD'S LINIMENT guérit la Diphtérie.

Si vous n'êtes pas satisfait des lunettes que vous portez venez à la Pharmacie Pelletier, recevez l'opinion expérimentée de la Crown Optical Co. d'Ottawa envoie 1<sup>o</sup> 20 de chaque mois à cet établissement. Il vous donnera une consultation gratuite.

CROWN OPTICAL CO., 25-8-96-1a OULWA, Ont.

Le Cyclorama Universel de Montréal, journal d'illustrations 24 pages de gravures, paraissant toutes les semaines, 5 cts, le numéro d'abonnement \$2.50 par an.

MINARD'S LINIMENT guérit des Rhumes.

BARGAIN DAY LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI A partir du 24 Février

Bottines lacées, à la cheville, pour homme, valant \$1.00 pour 80c. Congress Douglas, pour homme, 90c. Souliers en tweed, pour femme, 12c. Souliers en tapis, pour homme, valant 30c. pour 22c. Un lot de bottes sauvages valant \$2.00 pour \$1.50. Souliers sauvages, avec harnais, pour homme, valant 75c. pour 60c. Souliers patins, avec talons, No. 3, pour 15c. Venti de 25c. pour 15c. ou 2 bouteilles pour 25c. Bottines Boutonnees, Kid à Gant, pour femme, valant \$1.50 pour \$1.00. Un lot de souliers lacés, pour femme, valant \$1.00, \$1.25 pour 40c. etc., etc.

Conditions : ARGENT COMPTANT. AU MAGASIN DU PEUPLE No. 41, Rue Du Platon. L. DASSYLVA. TROIS-RIVIERES. 15, 12, 96-1a

AVIS AU CLERGE J'ai reçu une consignment D'HUILE POUR SANCTUAIRE en canistres de 5 gallons, avec veilles brûlant 8 jours. GOBLETS EN VERRE DE COULEUR avec chaînette, pour l'usage de cette huile ; aussi HUILE D'OLIVE ORDINAIRE, VELLEUSE, CLERGEES MOULÉES de première qualité, BOUGHES, NOUVEAU CHARBON POUR ENCENSOIR, très commode. Le tout à des prix inconnus ici. Venez voir et vous serez plus que satisfait. P. V. AYOTTE, Libraire.

Chemin de fer Grand Nord AVIS est donné par le présent qu'une demande sera adressée au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte pour continuer l'acte du dit parlement, 55-56 Victoria, Chapitre 40, et prolonger le délai fixé pour compléter le chemin de fer Grand Nord et son pont sur le rivière Ottawa, autoriser la compagnie à construire des embranchements et des prolongements, affermer et acheter d'autres lignes, et continuer à la dite compagnie après ce prolongement tous les droits, pouvoirs et privilèges conférés à la dite compagnie, et aussi amender le dit acte sous d'autres rapports. J. G. SCOTT, Secrétaire, ch. de fer Grand Nord, Québec, 5 février 1897. 28-97

MINARD'S LINIMENT guérit du Garget des vaches.



Une Lettre de Montréal. Le Dr. Williams et ses collègues, Montréal, Québec, etc.

Paroxysmes Affreux. CHICAGO, Ohio, Jan., 1894. Si vous souffrez de ces affreux paroxysmes...

GRATIS. En Lettre Française aux Malades Nervosés et aux Hystériques...

AGENTS: R. MOGALÉ, 2123, rue Notre-Dame, Montréal. LAROCHE & OIE, Québec.

Adresses d'Affaires

N. L. DENONCOURT AVOCAT 47, rue Royale, Trois-Rivières

OLIVIER & DESY AVOCATS 4, rue Alexandre, Trois-Rivières

GEORGES METHOT AVOCAT 42, rue Du Platon, Trois-Rivières

JOS. HARNOIS AVOCAT 86, Rue Du Platon, Trois-Rivières

Dr L. P. NORMAND RUE BONAVENTURE HEURES DE CONSULTATION: 8 à 9 heures A. M. 1 à 3 P. M. 7 à 8 P. M.

Dr ALPH. METHOT Successeur du Dr Gervais 50, AVEN. LAVIOLETTE HEURES DE CONSULTATION: 8 à 9 heures A. M. 1 à 3 P. M. 7 à 8 P. M.

DR N. LAMBERT Médecin-Chirurgien 33, RUE DESCHAMPS (En face du Palais de Justice.) HEURES DE CONSULTATION: 8 à 10 heures A. M. 1 à 3 P. M. 7 à 9 P. M.

Dr C. N. DeBLOIS Membre de la Société d'Electrothérapie de France. Gradué de l'Ecole d'Hydrothérapie de Paris, et des Etablissements Hydrothérapiques d'Autteuil et d'Allemagne.

Thos Bournival & Cie Importateurs & Marchands d'Epicerie Gros et en Détail

Embarilleurs d'huile de charbon NO. 46, RUE DES FORGES TROIS-RIVIERES

Un spécialiste est attaché à la maison pour la réparation des Bicycles de tous genres. En s'adressant à M. Bellefeuille pour des réparations de ce genre on sera certain d'avoir affaire à un homme entendu et compétent sous tout rapport.

Pour Guérir les RHUMATISMES PRENEZ LA

Salsepareille de BRISTOL Elle est Prompte, Effective et Sûre.

ELLE VOUS RÉTABLIRA Demandez à votre Pharmacien ou à votre Fournisseur LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

16-6-96-1a

Leçons Privées Par un ancien professeur d'Académie

SPÉCIALITÉS: Anglais, — Calcul, — Tenue des livres. Veuillez adresser: O. J. BARNARD, No 1, Rue St-Joseph, Trois-Rivières.

Cie d'Horlogerie des Trois-Rivières NOUVEAU MAGASIN 18 - RUE DES FORGES - 18



Le gérant de la compagnie a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public qu'il s'occupe spécialement de réparations de Montres, Horloges et Bijouteries, de toutes sortes, ainsi gravures sur métaux.

"FARINE OGILVIE" Avis aux marchands et consommateurs de farine

Comme il a été porté à ma connaissance que des personnes sans scrupules s'étaient servies de mes sacs vides de farine portant mes marques enregistrées pour y mettre des farines de qualités inférieures et les offrir en vente sur les marchés de la province, comme les meilleures farines d'Ogilvie, je donne avis que toute personne trouvée coupable d'une telle offense sera poursuivie avec toute la rigueur de la loi.

W. W. OGILVIE, Montréal, 13 janvier 1897.

EDMOND BELLEFEUILLE VOITURIER COIN LES RUES St-Philippe & St-Roch TROIS-RIVIERES

Le public trouvera toujours à cet établissement les voitures les plus nouvelles et de tous les prix. TOUTE VENTE EST GARANTIE Réparations de voitures légères et de travail de tout genre faites avec le plus grand soin et la plus grande diligence.



BICYCLES Un spécialiste est attaché à la maison pour la réparation des Bicycles de tous genres. En s'adressant à M. Bellefeuille pour des réparations de ce genre on sera certain d'avoir affaire à un homme entendu et compétent sous tout rapport.

LES DISCOURS A la nomination dans le comté de Wright

Ottawa, 17.—Les nominations pour Wright ont eu lieu à l'hôtel de ville de Hull. Malgré l'immense foule, tout s'est bien passé. Mille électeurs se pressaient pour entendre les discours. La majorité semblait plutôt favorable à M. MacDougall qui devient de plus en plus populaire, tant par ses qualités personnelles que par le mécontentement avec lequel les libéraux se sont vus joués par la nomination de M. Chapin et auquel ils préféraient M. Major.

Après la nomination, M. MacDougall a prononcé un discours énergique pour faire ressortir l'odieuse de la conduite du gouvernement dans cette élection partielle, sa hâte de précipiter les choses pour jouer les électeurs et toutes les petites manœuvres auxquelles on a eu recours en dépit du respect que les libéraux devraient éprouver pour les populations de Wright, puis il passe en revue la conduite du gouvernement d'après l'appellation 'le gouvernement de grandes promesses et des petits succès' et fait voir combien le peuple a raison de regretter son verdict du 23 juin. Ces paroles, dites en français, avec toute l'énergie de la conviction et de la sincérité ont produit la meilleure impression sur l'auditoire dont les applaudissements et les vivats disaient l'approbation.

L'honorable M. Laurier fit ensuite l'éloge nécessaire de M. Devlin, puis parla de la question des chemins de fer pour la deux ou trois centième fois les fins sophismes autant de fois refutés sur lequel il a tenté d'équilibrer sa politique opportuniste.

Les conservateurs, a-t-il dit en substance, n'ont pu rien faire tandis qu'au cours de la conciliation les libéraux, en quelques mois, avaient obtenu un règlement essentiellement favorable à la majorité. M. Laurier a dit que la langue française sera comme l'anglais enseignée dans les écoles; parce que français, M. Laurier aime la langue française, mais anglais il aime aussi la langue anglaise. L'orateur dit ensuite que nous devons surtout nous efforcer d'éviter les conflits religieux ou de race pour fraterniser en un christianisme aux vagues larges.

L'honorable M. Taillon répliqua en disant que le public devrait au moins attendre qu'un homme placé dans la position de M. Laurier soit sincère et dise la vérité (quelques cris: 'Il l'a dit'). M. Taillon riposta que ses interrupteurs n'ont probablement jamais su ce que c'est que l'éducation et continue son acte d'accusation contre le règlement des écoles en énumérant les principaux griefs des mécontents. M. Devlin, dit-il, peut aller en Irlande et promettre aux émigrants protestants qu'ils recevront protection du gouvernement canadien mais que pourra-t-il promettre aux émigrants catholiques...

M. Taillon ayant dit interrompu plusieurs fois par quelques ironiques paroles à M. Champane, les amis de M. MacDougall n'ont pas voulu permettre à M. Bourassa, libéral, de prendre la parole et l'assemblée s'est dispersée.

Le Fromage d'étable souleve de sérieuses objections. La question du fromage d'étable a depuis plusieurs années attiré l'attention de la Société d'Industrie laitière et de l'Association des marchands de beurre et de fromage de Montréal. Des circulaires ont été, à différentes reprises, envoyées, recommandant de ne pas faire du fromage avant le 1er mai, ni après le 1er novembre. Les prix élevés du fromage ont hâté le désir d'ouvrir les fabriques plus tôt de ce coutume cette année; la seule nouvelle que quelques fabriques avaient déjà commencé à faire du fromage nous vaut les précieux avertissements qui suivent, tirés de 'The Montreal Gazette', 15 mars 1897.

MONSIEUR, — Je vous envoie un câble de M. Grant, qui nous explique la situation du marché au fromage en Angleterre et qui sera de la plus haute importance pour les producteurs de lait canadiens surtout au point de vue de la fabrication hâtive du fromage d'étable. Il s'efforce de rappeler aux cultivateurs l'importance du marché au fromage au début de la saison 1896, pour leur faire saisir que les prix déjà si bas auraient encore été plus bas, si les marchands de fromage n'avaient pas avisé fortement les fabricants de ne pas faire du fromage d'étable, et si les fabricants dociles à ces avis n'avaient pas empêché la fabrication du fromage d'étable. Aujourd'hui, il semble que les fabricants sont disposés à ouvrir leurs fabriques de bon heure et à faire du fromage d'étable et il n'est que temps de leur faire remarquer que cette conduite nous fera perdre ce que nous avons gagné en restreignant la fabrication du fromage d'étable au printemps et à l'automne de 1896; et les prix réduits pour le fromage d'automne étaient la meilleure preuve de la sagesse de nos recommandations. C'est pourquoi j'insiste pour que les fabricants suivent les avis donnés par M. Grant dans son câble; il est en mesure de bien connaître la situation du marché anglais, et ne se risquerait pas à donner pareil conseil à la légère. Je suis persuadé que si nos cultivateurs veulent étudier sérieusement la ques-

tion, il leur faudra reconnaître que c'est un bon conseil. Votre bien dévoué, ALEX W. GRANT Par C. S. OXTON.

Copie du câble de M. Grant: LIVERPOOL. — Avertissez les fabricants de fromage de tout le pays de ne pas ouvrir leurs fabriques avant le 1er mai. On offre par milliers des fromages d'étable canadiens, à livrer sur le marché anglais, à des prix équivalents à 7 cts à Montréal; ce qui cause un grand malaise sur le marché. Les plus gros commissionnaires anglais viennent de s'entendre pour ne pas acheter de fromage d'étable à aucun prix. Si les cultivateurs persistent à faire du fromage d'étable, ils vont taper les prix du fromage d'herbe et en même temps détruire toute confiance dans l'avenir du marché. Le stock de fromage d'automne en Angleterre suffira aux besoins de la consommation, au taux actuel, jusqu'en juillet. Les Etats exportent du 'filled cheese' au mépris de la loi; on efface la marque pour se soustraire aux prescriptions de la loi et on y met un double bandage.

"GRANT." Cette lettre et ce câble peuvent se passer de commentaires. MESSAGE DU PRESIDENT M. McKinley y traite la question financière

Le premier message de M. McKinley, qui a été lu à l'ouverture du Congrès, est relativement court, comparé à ceux de son prédécesseur. Le président y traite brièvement la question financière au point de vue du déficit toujours croissant et de l'écart de plus en plus grand entre les recettes et les dépenses du gouvernement. Il montre que pendant l'année fiscale finissant le 30 juin 1892 les recettes s'élevaient en chiffres ronds à 426 millions de dollars et les dépenses à 416 millions, ce qui a donné un excédent de dix millions; l'exercice suivant a donné également un excédent de recettes d'un peu plus de 2 millions. Mais à partir de ce moment-là, les recettes ont toujours été inférieures aux dépenses. Le 30 juin 1894 le déficit s'élevait à près de 70 millions, l'année suivante il était de 43 millions, et finalement le 1er mars 1897, c'est-à-dire au bout de trois ans et huit mois le déficit s'élevait à 186 millions et demi.

C'est à cet état de choses qu'il faut remédier au plus vite, dit M. McKinley, en assurant au gouvernement d'amples recettes, non seulement pour faire face à ses dépenses ordinaires, mais aussi pour payer libéralement les pensions militaires et amortir la dette publique. En élevant les droits à l'importation sur les produits étrangers on doit avoir en vue de réserver autant que possible le marché américain aux producteurs américains, de ranimer l'industrie, d'encourager l'agriculture, de développer les mines et de relever les salaires. Il est urgent de voter au plus tôt une loi donnant pouvoir d'amples ressources au gouvernement, et tous les efforts du congrès doivent tendre vers ce but avant d'aborder d'autres questions.

LA QUESTION CRETOISE

La France agit de concert avec les autres puissances. Paris, 16.—A la chambre des députés, hier, M. Goblet, ex-député président du conseil, a déclaré qu'il était impossible d'associer la France à la coopération contre la Grèce. Elle n'a rien à espérer de cette intervention et, par conséquent, elle devrait se retirer de la coalition.

M. Delafosse demanda qu'un congrès européen soit formé pour régler cette question cretoise. M. Hanotaux dit que les puissances européennes trouvent que la réponse de la Grèce à leur ultimatum n'est pas suffisante. Elles ont, à la fin, décidé que la Grèce serait mise en demeure de retirer ses troupes de la Crète où l'autonomie serait proclamée. Milerand demanda que la France demeurât dans le concert européen, mais qu'elle ne se mêle pas à la coopération.

Le premier ministre, M. Méline, tout en exprimant sa sympathie pour la Grèce, répond que la France ne peut pas tenir une conduite différente de celle du reste de l'Europe. Une motion approuvant l'action des puissances européennes alliées, a été adoptée par un vote de 356 voix contre 142.

M. Hanotaux déclare que puisque les puissances attendent la décision de la France, la période d'action est comencée, la chambre des députés ayant décidé que la France se maintiendrait dans le concert européen. Après ces décisions, on télégraphie à Toulon de se préparer à transporter en Crète, 450 hommes d'infanterie de marine. Pourquoi Prenez-vous De la médecine? Parce que vous êtes malade et voulez vous guérir. Alors rappelez-vous que Hood's Salsepareille guérit toutes les maladies causées par l'impureté du sang. Dix cents guérissent la constipation et les catarrhes de la voie.—Les pilules du Dr. Agnès pour la fièvre sont les mieux préparées et guérissent comme par magie, le mal de tête, la constipation, l'excès de bile et toutes les maladies de la voie. Dépôt à la Pharmacie des Trois-Rivières, R. W. Williams.

The D. & L. Emulsion

Est inestimable, si vous êtes épuisé, car elle constitue à la fois un aliment et un remède. L'Emulsion 'D. & L.' assurera votre rétablissement, si votre santé se trouve compromise. L'Emulsion 'D. & L.' est la meilleure des préparations à l'huile de foie de morue, la plus agréable au palais, la plus riche en vitamines et la plus efficace. L'Emulsion 'D. & L.' est prescrite par les premiers médecins du Canada. L'Emulsion 'D. & L.' est un merveilleux reconstituant; il rend la santé à l'épuisé. 50c. et \$1 la Bouteille. DAVIS & LAWRENCE CO., LTD. MONTREAL.

L'enchaînement des choses

Dans l'un de ses savants essais sur l'évolution M. John Fiske prouve d'une manière claire et évidente que les habitants du 'River Drift', et ceux des cavernes, vivaient au jour le jour, sans se préoccuper du lendemain. Le combat de leur ambition était de pourvoir aux besoins quotidiens. C'est pourquoi nous ne savons rien sur leur compte que ce que la géologie nous révèle de temps à autre. Le véritable progrès de la civilisation se reconnaît à l'aptitude croissante que l'homme possède de comprendre l'enchaînement des événements et de se prémunir contre les calamités. En tout ce qui concerne notre existence le plus important est, sans contredit, de savoir comment gouverner les diverses parties de notre corps. Les médecins eux-mêmes, qui sont l'essence du conservatisme, s'aperçoivent, bien que lentement, que la question hygiénique consiste de moins en moins à savoir guérir et de plus en plus à savoir venir au secours de la nature pour conserver et renouveler les forces vitales.

Un cas qui vient d'être rendu public vient à l'appui de ce que nous venons de dire. Parmi les nombreuses personnes présentes à la fête annuelle de Welford, près Rugby (Angleterre), se trouvait, au mois de septembre 1892, Mr. C. H. Bland, charpentier, demeurant à Welford. Ce jour-là il contracta un refroidissement. En général, si on s'y prend à temps, on peut facilement se débarrasser sans avoir recours aux médicaments. Toutefois, dans le cas actuel, il n'en fut pas ainsi, et M. Bland dut subir une épreuve non seulement désagréable, mais quelque peu dangereuse.

Dès le début les symptômes qu'il ressentait avaient pris une tournure alarmante. Tout son corps était froid comme de la glace; il éprouvait une vive douleur au bas du dos, et il avait le côté gauche du cou engourdi. Tout cela présageait une attaque d'apoplexie. Il se plaignait aussi d'une douleur continue qui commençait au cœur et qui s'étendait jusqu'à la hanche gauche. Il était tellement abattu qu'il lui semblait être sur le point de mourir. On dut de suite recourir aux remèdes usés dans un tel cas, on lui mit aussi des cataplasmes, mais tout fut inutile. Mr. Bland était en proie aux plus vives souffrances, il lui tint désormais impossible de goûter la soupe et du sommeil. Le lendemain de cette attaque il eut une forte diarrhée qui l'affaiblit au point de ne pouvoir plus faire un mouvement. Ce qui suivit est clairement décrit dans une lettre qu'il nous a adressée à la date du 6 décembre 1893: 'On fit venir un médecin,' écrit-il, 'qui après m'avoir examiné, dit que je souffrais du choléra anglais. J'avais de violentes coliques ainsi qu'un affreux mal de tête qui m'empêchait de me tenir dans une posture horizontale. Nous remarquons ici que, bien que le médecin fut dans l'erreur, comme la suite le prouva, néanmoins les symptômes du mal justifiaient en quelque sorte son diagnostic. L'erreur provenait de ce qu'il n'avait pas tenu compte du cas tout entier. En réalité, la diarrhée dont souffrait notre malade était toute naturelle et même salutaire. 'Au bout de quelques jours,' continue Mr. Bland, 'je fus pris de battements de cœur. Toutes mes nuits se passaient à me tourner et retourner en tous sens sur mon lit, et fréquemment je frissonnais comme si je me fusse trouvé au plein hiver. Pendant la quinzième nuit je pris sept frissons de médécines sans obtenir aucun soulagement. J'étais devenu si maigre que j'étais à peine l'ombre de moi-même. Enfin ma femme me persuada de faire l'essai du Sirop curatif de la Mère Sigeel. Les premiers effets me soulagèrent de suite, et huit jours après j'étais sur pied; je pus même me remettre au travail, et peu à peu je revins aussi fort et aussi bien portant que jamais. Depuis cette époque je n'ai jamais eu le moindre rhume. (Signé) C. H. Bland.' Revenons maintenant sur nos pas, c'est-à-dire au premier paragraphe de la lettre de notre correspondant. Voici ce qu'il dit: 'J'ai toujours été fort et bien portant jusqu'à l'été de 1892, lorsque je commençai à me sentir lourd et abattu. Je n'avais plus d'appétit, la nourriture ne me faisait aucun bien et je me sentais faible et fatigué.' C'est bien cela; la chaîne est complète, il n'y manque aucun lien. Le malaise commença par la dyspepsie ou indigestion chronique qui, à son tour, produisit le sentiment de faiblesse et les frissons, puis les autres symptômes se développèrent à leur tour. Le Sirop de la Mère Sigeel s'attaqua à la racine du mal, ramena le système digestif à son état normal, et M. Bland se trouva rétabli comme dans un clin d'œil. Comme nous le disions plus haut, connaître l'enchaînement des choses, c'est posséder le pouvoir de commander aux choses elles-mêmes. C'est donc avec une telle connaissance que l'on accomplit des choses qui tiennent pres que du miracle.



A. BERGERON HORLOGER BIJOUTIER OPTICIEN GRAVEUR 30, RUE DES FORGES, 30

Maux de Reins, Névralgies, Sciaticque, Points de Côté, etc. The 'D. & L.' Menthol Plaster

ÉPARGNEZ DE L'ARGENT SUR BICYCLES NEUFS CRESCENTS RAMBLERS E. A. D. BICYCLES PLEINE GRANDEUR POUR HOMMES OU FEMMES, \$40.

A LOUER Une écurie et un grand hangar à deux étages, sur la rue St-Antoine, près de la rue Notre-Dame, pouvant servir d'entrepôt à grain, de remise à voitures etc., etc. Bonnes conditions. S'adresser à: DAMA VVE G. B. R. DUFRESNE, Rue St-Antoine.

Un Enfant de 4 ans guéri VIOLENTE BRONCHITE — PAR LE — SIROP DE GOUDRON — ET — D'HUILE DE FOIE DE MORUE DE MATHIEU. Témoinage enthousiaste.

Madame Laberge, épouse de M. J. A. Laberge, voyageur de commerce, pour la maison McCready & Cie, de Montréal, et demeurant au No 12, rue Montréal, Sherbrooke, P. Q., s'est exprimée en termes enthousiastes à un reporter du Progrès de l'Est qui était allé la questionner au sujet de la merveilleuse guérison de son fils, par une seule bouteille du Sirop de Goudron et d'huile de Foie de Morue de MATHIEU. Mon enfant est âgé de quatre ans, dit-elle au reporter, et depuis l'âge de huit mois, il souffre d'une bronchite chronique, revenant périodiquement, que ni remèdes, ni traitements ne pouvaient guérir. Il avait des quintes de toux affreuses qui secouaient horriblement son pauvre petit corps et lui causaient de terribles douleurs. En désespoir de cause, j'essayai une bouteille du Sirop de Goudron de MATHIEU; la première dose le calma comme par enchantement et, après en avoir pris une bouteille, les quintes disparurent complètement. Dernièrement, il prit du froid et louses quintes recommencèrent. Je n'eus qu'à recommencer de suite une autre bouteille du merveilleux sirop et la même efficacité que la première fois.

AVIS est par les présentes donné que la Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario Navigation Company will apply to the Parliament of Canada, at its next session, for an act to amend the Act 45 Vict. chap. 53, intitled 'An Act to provide for the improvement and management of the Harbor of Three Rivers' so as to exempt the said Richelieu and Ontario Navigation Company and its steamers and property from the provisions of said Act. Three Rivers, February 2nd 1897. E. A. D. MORGAN, Solicitor for Applicants.

NOTICE is hereby given that the Richelieu and Ontario Navigation Company will apply to the Parliament of Canada, at its next session, for an act to amend the Act 45 Vict. chap. 53, intitled 'An Act to provide for the improvement and management of the Harbor of Three Rivers' so as to exempt the said Richelieu and Ontario Navigation Company and its steamers and property from the provisions of said Act. Three Rivers, February 2nd 1897. E. A. D. MORGAN, Solicitor for Applicants.

Provincia de Québec, District des Trois-Rivières. Cour Supérieure, Pierre Albert Drolet et Philippe Laurent dit Lamonde, tous deux marchands de nouveautés et demeurant en la cité des Trois-Rivières et y faisant affaire en société sous les noms et raison de Drolet, Lamonde & Oie, Demandeurs, vs. Guillaume Mercier, commerçant, de la paroisse de Broughton, dans le comté de Mégantic, Défendeur, et Joseph Coté, marchand, de la dite paroisse de Broughton, dans le comté de Mégantic, Tiers-Saisi. Il est ordonné au Défendeur de comparaitre dans les deux mois. Trois-Rivières, 15 Mars 1897. J. B. O. DUMONT, Dép. P. O. S.

Provincia de Québec, District des Trois-Rivières. Cour de Circuit, No 161. Donat Barbéan marchand, de la paroisse de Ste Geneviève de Batiscan, Demandeur, vs. Dame Eléonore St-Arnaud, veuve de feu Laurent Cossette alias Olyve, Ned. William Cossette Cossette et Demoiselle Marie Cossette, tous de la paroisse de St-Narcisse, et George Cossette, ci-devant de la dite paroisse de St-Narcisse et résidant actuellement aux Etats-Unis d'Amérique, Défendeurs. Il est ordonné au Défendeur George Cossette de comparaitre dans les deux mois. Trois-Rivières, 15 Mars 1897. H. L. de LOTTINVILLE, G. O. C.

Corporation DE LA CITÉ Des Trois-Rivières AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné que le rôle de perception de la cité des Trois-Rivières est complet et qu'il est maintenant déposé au bureau du sousigné. Toutes personnes mentionnées comme sujettes au paiement des cotisations municipales et scolaires sont requises d'en payer le montant au sousigné, à son bureau, dans les vingt jours de cette date, sans avis ultérieur. Un acompte de SIX PAR CENT sera accordé sur le paiement des cotisations municipales et scolaires le ou avant le 27 Mars prochain. L. T. DESAULNIERS, Sec.-Trés. Corp. des Trois-Rivières. HORTON-BELL, TROIS-RIVIERES, 8 Mars 1897.

FONDERIE CANADIENNE REMILLARD & FRÈRE PROPRIÉTAIRES 29, Rue St-Georges, 29 TROIS-RIVIERES

MANUFACTURIERS D'engins, Machineries pour Moulins de tout genre Arbres de Couche, Poulies, etc Poèles, Charrues, Chaudrons

AVIS est par les présentes donné que la Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario Navigation Company will apply to the Parliament of Canada, at its next session, for an act to amend the Act 45 Vict. chap. 53, intitled 'An Act to provide for the improvement and management of the Harbor of Three Rivers' so as to exempt the said Richelieu and Ontario Navigation Company and its steamers and property from the provisions of said Act. Three Rivers, February 2nd 1897. E. A. D. MORGAN, Solicitor for Applicants.

PATENTS TRADE MARKS. Remillard & Frère. 50 YEARS' EXPERIENCE. A VISITE EST SOLICITEE.